

Conseil de Communauté

*Compte rendu succinct*

Affiché au siège de  
Grand Besançon  
Métropole le :

*16/11/2020*

**Séance du Lundi 9 Novembre 2020  
qui s'est déroulée à la Salle des conférences de la  
CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau à Besançon**

Visé par :  
La Chef de service  
Gestion des Assemblées  
Valérie LESOUEF

*Lesouef*

**PRESENCES**

Liste des présents annexée

**RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Lundi 9 Novembre 2020 à 18 heures 00 à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT de Grand Besançon Métropole.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

↳ R. 1 - Désignation d'un secrétaire de séance

**Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :**

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- nomme Monsieur Michel JASSEY comme secrétaire de séance,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 2 - Installation de nouveaux conseillers communautaires

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de :**

- l'installation de Monsieur Maxime PIGNARD en qualité de Conseiller Communautaire représentant la Ville de Besançon,
- l'installation de Madame Anne BIHR en qualité de Conseillère Communautaire représentant la commune de Saint Vit.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0

INNOVATION, ATTRACTIVITE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, ECONOMIE, TOURISME ET NUMERIQUE

↳ R.38 - Soutien à la reprise de l'activité économique

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- décide du versement d'une contribution au fonds régional territorial à hauteur de 193 279 € en crédits de fonctionnement (1 € par habitant) pour activer les cofinancements complémentaires de ce fonds par la Région Bourgogne Franche Comté dès lors que celle-ci en aura validé la mise en œuvre, et autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de partenariat régional relative à ce fonds régional
- décide d'une mobilisation de 100 000 € complémentaires en 2020 au titre du FRT investissement dans le cadre de l'AP déjà votée
- décide de l'affectation de 30 000 euros à l'opération de communication promotion du commerce local et des actions de vente en ligne mises en place pour les semaines à venir
- décide de l'affectation de 30 000 euros en 2020 (et 70 000 € en 2021) à l'opération Chèques Booster de commerce à destination des entreprises commerciales ayant subi une obligation de fermeture
- décide de l'affectation de 150 000 euros à l'opération de soutien aux familles à faibles revenus via des bons 'commerce' solidarité
- décide d'une attribution de 25 000 € aux clubs sportifs de haut niveau aidés au titre de leur saison 2020-2021 perturbée par la COVID
- autorise Mme la Présidente à signer les avenants aux conventions passées avec les prestataires experts de l'accompagnement des entreprises pour poursuivre leur accompagnement auprès de 100 à 120 TPE supplémentaires pour un montant global de 100 000 €
- valide les exonérations de loyers (estimation 60 000 €) pour les entreprises locataires de GBM, fermées ou ayant subi une perte d'au moins 20% de leur Chiffre d'affaires en novembre 2020 par rapport à la moyenne de 2019, pour Novembre et Décembre et autoriser Mme la Présidente à passer les conventions afférentes avec le délégataire DSP pépinières et hôtels d'entreprises.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 3 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

**Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.**

↳ R. 4 - Désignation de représentants de GBM dans diverses structures

Commission 5 « Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures »

Suite à la démission de Mme Annick JACQUEMET, à l'unanimité, le Conseil de Communauté modifie la constitution de la Commission 5 « Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures »

Ancienne situation

Yves GUYEN
Marie ZEHAF
Gilbert GAVIGNET
Franck BERNARD
René BLAISON
Emile BOURGEOIS
Nathalie BOUVET
Philippe CREMER
Benoît CYPRIANI
Nadine DUSSAUCY
Vincent FIETIER
Pierre-Charles HENRY
Damien HUGUET
<b>Annick JACQUEMET</b>
Thomas JAVAUX
Cédric LINDECKER

Nouvelle situation

Yves GUYEN
Marie ZEHAF
Gilbert GAVIGNET
Franck BERNARD
René BLAISON
Emile BOURGEOIS
Nathalie BOUVET
Philippe CREMER
Benoît CYPRIANI
Nadine DUSSAUCY
Vincent FIETIER
Pierre-Charles HENRY
Damien HUGUET
<b>Anne BIHR</b>
Thomas JAVAUX
Cédric LINDECKER

André TERZO
Claude VARET

André TERZO
Claude VARET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

**Commission 6 « Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations »**

**Suite à la démission de M. Jean-Marc FAIVRE, à l'unanimité, le Conseil de Communauté modifie la constitution de la Commission 6 « Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations »**

Ancienne situation

Catherine BARTHELET
Aurélien LAROPPE
Jean-Paul MICHAUD
Marcel FELT
Nathan SOURISSEAU
Jacques ADRIANSEN
Lucie BERNARD
Alain BLESSEMAILLE
Christine WERTHE
Claudine CAULET
Martine DONEY
<b>Jean-Marc FAIVRE</b>
Sadia GHARET
Martine LEOTARD
Patrick OUDOT
Yannick POUJET
Hugues TRUDET

Nouvelle situation

Catherine BARTHELET
Aurélien LAROPPE
Jean-Paul MICHAUD
Marcel FELT
Nathan SOURISSEAU
Jacques ADRIANSEN
Lucie BERNARD
Alain BLESSEMAILLE
Christine WERTHE
Claudine CAULET
Martine DONEY
<b>Maxime PIGNARD</b>
Sadia GHARET
Martine LEOTARD
Patrick OUDOT
Yannick POUJET
Hugues TRUDET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

**CONSEIL D'EXPLOITATION**

**Suite à la démission de M. Jean-Marc FAIVRE, à l'unanimité, le Conseil de Communauté modifie la constitution du Conseil d'Exploitation de la régie d'eau et d'assainissement**

Ancienne situation

Anne VIGNOT	Nicolas BODIN
Gabriel BAULIEU	Catherine BARTHELET
Yves GUYEN	Serge RUTKOWSKI
Michel JASSEY	Gilles ORY
Pascal ROUTHIER	
Jean-Paul MICHAUD	Marie-Jeanne BERNABEU
Benoît VUILLEMIN	Daniel HUOT
Christian MAGNIN-FEYSOT	
Frédérique BAEHR	
Guillaume BAILLY	
Ludovic BARBAROSSA	
Nathalie BOUVET	
Fabienne BRAUCHLI	
<b>Jean-Marc FAIVRE</b>	
Denis JACQUIN	
Frank LAIDIE	
Christophe LIME	
Claude MAIRE	
Yves MAURICE	
Jean-François MENESTRIER	
Anthony POULIN	
Gilles SPICHER	

Fabrice TAILLARD
Marie ZEHAF

### Nouvelle situation

Anne VIGNOT	Nicolas BODIN
Gabriel BAULIEU	Catherine BARTHELET
Yves GUYEN	Serge RUTKOWSKI
Michel JASSEY	Gilles ORY
Pascal ROUTHIER	
Jean-Paul MICHAUD	Marie-Jeanne BERNABEU
Benoît VUILLEMIN	Daniel HUOT
Christian MAGNIN-FEYSOT	
Frédérique BAEHR	
Guillaume BAILLY	
Ludovic BARBAROSSA	
Nathalie BOUVET	
Fabienne BRAUCHLI	
<b>Maxime PIGNARD</b>	
Denis JACQUIN	
Frank LAIDIE	
Christophe LIME	
Claude MAIRE	
Yves MAURICE	
Jean-François MENESTRIER	
Anthony POULIN	
Gilles SPICHER	
Fabrice TAILLARD	
Marie ZEHAF	

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

### DST

### Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine - SMSCoT

Suite à la démission de M. Jean-Marc FAIVRE et de Mme Annick JACQUEMET, à l'unanimité, le Conseil de Communauté modifie la constitution du Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine.

### Ancienne situation

Titulaires (liés)	Suppléants (liés)
Hasni ALEM	André TERZO
Loïc ALLAIN	Patrick CORNE
Hélène ASTRIC	Nadine DUSSAUCY
Patrick AYACHE	Olivier LEGAIN
Frédérique BAEHR	Carine MICHEL
Florent BAILLY	Gabriel BAULIEU
Catherine BARTHELET	Jean-Marc BOUSSET
Lucie BERNARD	Henri BERMOND
Kévin BERTAGNOLI	Élise AEBISCHER
Alain BLESSEMAILLE	Christian MAGNIN-FEYSOT
Nicolas BODIN	Juliette SORLIN
Catherine BOTTERON	Ludovic BARBAROSSA
Nathalie BOUVET	Karima ROCHDI
Jean-Michel CAYUÉLA	Roger BOROWIK
Philippe CHANEY	Philippe SIMONIN
Sébastien COUDRY	Julie CHETTOUH
Benoît CYPRIANI	Jean-Emmanuel LAFARGE
Martine DONEY	Vincent FIÉTIER

Ludovic FAGAUT	Guillaume BAILLY
Lorine GAGLIOLO	Marie-Thérèse MICHEL
Sadia GHARET	Christophe LIME
Olivier GRIMAITRE	Gilles SPICHER
Yves GUYEN	Marcel FELT
Jean-Pierre JANNIN	Hugues TRUDET
Michel JASSEY	Franck BERNARD
Jean-Marc JOUFFROY	<b>Annick JACQUEMET</b>
Jacques KRIEGER	Bernard LOUIS
Aurélien LAROPPE	François BOUSSO
Damien LEGAIN	Jacques ADRIANSEN
Martine LÉOTARD	Françoise GALLIOU
Valérie MAILLARD	Thomas JAVAUX
Jean-Paul MICHAUD	Marie-Jeanne BERNABEU
Laurence MULOT	Christine WERTHE
Anne OLSZAK	Denis JACQUIN
Patrick OUDOT	Gilles ORY
Daniel PARIS	Claude MAIRE
Philippe PERNOT	Daniel GAUTHEROT
Thierry PÉTAMENT	<b>Jean-Marc FAIVRE</b>
Anthony POULIN	Damien HUGUET
Françoise PRESSE	Annaïck CHAUVET
Franck RACLOT	Jean-Claude CONTINI
Pascal ROUTHIER	Didier PAINEAU
Jean-SIMONDON	Frank LAIDIÉ
Nathan SOURISSEAU	Valérie HALLER
Fabrice TAILLARD	René BLAISON
Claude VARET	Marie LAMBERT
Benoît VUILLEMIN	Pierre CONTOZ
Marie ZÉHAF	Sylvie WANLIN

### Nouvelle situation

<b>Titulaires (liés)</b>	<b>Suppléants (liés)</b>
Hasni ALEM	André TERZO
Loïc ALLAIN	Patrick CORNE
Hélène ASTRIC	Nadine DUSSAUCY
Patrick AYACHE	Olivier LEGAIN
Frédérique BAEHR	Carine MICHEL
Florent BAILLY	Gabriel BAULIEU
Catherine BARTHELET	Jean-Marc BOUSSET
Lucie BERNARD	Henri BERMOND
Kévin BERTAGNOLI	Élise AEBISCHER
Alain BLESSEMAILLE	Christian MAGNIN-FEYSOT
Nicolas BODIN	Juliette SORLIN
Catherine BOTTERON	Ludovic BARBAROSSA
Nathalie BOUVET	Karima ROCHDI
Jean-Michel CAYUÉLA	Roger BOROWIK
Philippe CHANEY	Philippe SIMONIN
Sébastien COUDRY	Julie CHETTOUH
Benoît CYPRIANI	Jean-Emmanuel LAFARGE
Martine DONEY	Vincent FIÉTIER
Ludovic FAGAUT	Guillaume BAILLY
Lorine GAGLILOLO	Marie-Thérèse MICHEL
Sadia GHARET	Christophe LIME
Olivier GRIMAITRE	Gilles SPICHER
Yves GUYEN	Marcel FELT
Jean-Pierre JANNIN	Hugues TRUDET
Michel JASSEY	Franck BERNARD
Jean-Marc JOUFFROY	<b>Anne BIHR</b>
Jacques KRIEGER	Bernard LOUIS
Aurélien LAROPPE	François BOUSSO
Damien LEGAIN	Jacques ADRIANSEN
Martine LÉOTARD	Françoise GALLIOU
Valérie MAILLARD	Thomas JAVAUX
Jean-Paul MICHAUD	Marie-Jeanne BERNABEU
Laurence MULOT	Christine WERTHE
Anne OLSZAK	Denis JACQUIN
Patrick OUDOT	Gilles ORY
Daniel PARIS	Claude MAIRE
Philippe PERNOT	Daniel GAUTHEROT
Thierry PÉTAMENT	<b>Maxime PIGNARD</b>
Anthony POULIN	Damien HUGUET
Françoise PRESSE	Annaïck CHAUVET
Franck RACLOT	Jean-Claude CONTINI
Pascal ROUTHIER	Didier PAINEAU
Jean-SIMONDON	Frank LAIDIÉ
Nathan SOURISSEAU	Valérie HALLER
Fabrice TAILLARD	René BLAISON
Claude VARET	Marie LAMBERT
Benoît VUILLEMIN	Pierre CONTOZ
Marie ZÉHAF	Sylvie WANLIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

DGD

Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets - SYBERT

Suite à la démission de M. Jean-Marc FAIVRE, à l'unanimité, le Conseil de Communauté modifie la constitution du Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets.

Ancienne situation

Titulaires	Suppléants
Elise AEBISCHER	Pascale BILLEREY
Guillaume BAILLY	<b>Jean-Marc FAIVRE</b>
Franck BERNARD	Patrick OUDOT
Jean-Marc BOUSSET	Catherine BARTHELET
Claudine CAULET	Fabienne BRAUCHLI
Jean-Claude CONTINI	Franck RACLOT
Sébastien COUDRY	Frédérique BAEHR
Cyril DEVESA	François BOUSSO
Nadine DUSSAUCY	Philippe CHANEY
Vincent FIETIER	Jean-Pierre JANNIN
Lorine GAGLIOLO	Nathan SOURISSEAU
Françoise GALLIOU	Valérie DRUGE
Daniel HUOT	Cédric LINDECKER
Denis JACQUIN	Maryse VIPREY
Jean-Marc JOUFFROY	<b>Annick JACQUEMET</b>
Frank LAIDIE	Roger BOROWIK
Marie LAMBERT	Pierre-Charles HENRY
Damien LEGAIN	Jacques ADRIANSEN
Olivier LEGAIN	Gilbert GAVIGNET
Myriam LEMERCIER	Jamal-Eddine LOUHKIAR
Bernard LOUIS	Patrick CORNE
Christian MAGNIN-FEYSOT	Romain VIENET
Valérie MAILLARD	Loïc ALLAIN
Jean-François MENESTRIER	Gilles ORY
Marie-Thérèse MICHEL	Damien HUGUET
Daniel PARIS	Emile BOURGEOIS
Yannick POUJET	Julie CHETTOUH
Karima ROCHDI	Nathalie BOUVET
Jean-Hugues ROUX	Abdel GHEZALI
Serge RUTKOWSKI	Ludovic BARBAROSSA
Philippe SIMONIN	Anne OLSZAK
André TERZO	Christophe LIME
Hugues TRUDET	Pierre CONTOZ

Nouvelle situation

Titulaires	Suppléants
Elise AEBISCHER	Pascale BILLEREY
Guillaume BAILLY	<b>Maxime PIGNARD</b>
Franck BERNARD	Patrick OUDOT
Jean-Marc BOUSSET	Catherine BARTHELET
Claudine CAULET	Fabienne BRAUCHLI
Jean-Claude CONTINI	Franck RACLOT
Sébastien COUDRY	Frédérique BAEHR
Cyril DEVESA	François BOUSSO
Nadine DUSSAUCY	Philippe CHANEY
Vincent FIETIER	Jean-Pierre JANNIN
Lorine GAGLIOLO	Nathan SOURISSEAU
Françoise GALLIOU	Valérie DRUGE
Daniel HUOT	Cédric LINDECKER
Denis JACQUIN	Maryse VIPREY
Jean-Marc JOUFFROY	<b>Anne BIHR</b>

Frank LAIDIE	Roger BOROWIK
Marie LAMBERT	Pierre-Charles HENRY
Damien LEGAIN	Jacques ADRIANSEN
Olivier LEGAIN	Gilbert GAVIGNET
Myriam LEMERCIER	Jamal-Eddine LOUHKIAR
Bernard LOUIS	Patrick CORNE
Christian MAGNIN-FEYSOT	Romain VIENET
Valérie MAILLARD	Loïc ALLAIN
Jean-François MENESTRIER	Gilles ORY
Marie-Thérèse MICHEL	Damien HUGUET
Daniel PARIS	Emile BOURGEOIS
Yannick POUJET	Julie CHETTOUH
Karima ROCHDI	Nathalie BOUVET
Jean-Hugues ROUX	Abdel GHEZALI
Serge RUTKOWSKI	Ludovic BARBAROSSA
Philippe SIMONIN	Anne OLSZAK
André TERZO	Christophe LIME
Hugues TRUDET	Pierre CONTOZ

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

## SANTE

### Etablissement régional d'enseignement adapté Simone VEIL (EREA) :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne M. Christian MAGNIN-FEYSOT en qualité de titulaire pour représenter GBM à l'Etablissement régional d'enseignement adapté Simone VEIL

Titulaire
Christian MAGNIN-FEYSOT

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

## HABITAT

### GBH

Suite à la demande de Mme Jacqueline CUENOT-STADLER de ne pas siéger au sein du Conseil d'administration de GBH, à l'unanimité, le Conseil de Communauté modifie la liste des personnes qualifiées de GBH

Ancienne situation	Nouvelle situation
Jacqueline CUENOT-STADLER	Soledad ROCHA

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

## PETITE ENFANCE

### Schéma Départemental des Services aux Familles

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne Mme Marie ETEVENARD en qualité de titulaire pour représenter GBM au Schéma Départemental des Services aux Familles

Titulaire
Marie ETEVENARD

Rapport adopté à l'unanimité :  
Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

## DEEES

### Université de Franche-Comté

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne Mme Catherine BARTHELET en qualité de suppléante pour représenter GBM à l'Université de Franche-Comté**

#### Ancienne situation

Titulaire
Anne VIGNOT

#### Nouvelle situation

Titulaire	Suppléante
Anne VIGNOT	Catherine BARTHELET

Rapport adopté à l'unanimité :  
Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5 - Règlement intérieur de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de règlement intérieur du Conseil Communautaire tel qu'annexé au présent rapport pour la durée du mandat.**

Rapport adopté à l'unanimité :  
Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 6 - Elargissement de la composition des commissions thématiques de GBM et désignation de nouveaux membres (conseillers municipaux)

**A la majorité, 1 contre, le Conseil de Communauté:**

- se prononce favorablement sur ces propositions,
- désigne ces nouveaux membres des commissions.

Rapport adopté à la majorité :  
Pour : 116 Contre : 1 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7 - Création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, ainsi que sur sa composition.**

Rapport adopté à l'unanimité :  
Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.8 - Indemnités de fonction des élus de GBM

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- décide de l'octroi d'une indemnité de fonctions aux conseillers communautaires sans délégation correspondant à 1,03% de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021
- décide de la mise en application du mécanisme de plafonnement des indemnités de fonction des membres du Bureau cumulées à 41,84% de l'IB terminal de la fonction publique
- se prononce favorablement sur le principe de déclarer à la Présidente toute nouvelle indemnité perçue par un membre du Bureau d'une structure satellite pendant toute la durée du mandat

Rapport adopté à l'unanimité :  
Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

RELATIONS AVEC LES COMMUNES ET AVEC LA POPULATION ET MOYENS DES SERVICES PUBLICS

↳ R. 9 - Dotation de solidarité communautaire 2020 - volet économique et cnie

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :**

- le montant du volet solidarité économique de la DSC 2020 à hauteur de 1 648 854€,
- le montant du volet cartes nationales d'identité électronique à hauteur de 94 951€, ce qui porte à 4 091 093€ le montant définitif de la DSC 2020 (tous volets confondus).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention : 0    Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R 10 - Taxe d'aménagement : fixation des taux et exonérations – Modalités de reversement aux communes

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide d'exonérer de taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1<sup>o</sup> de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2<sup>o</sup> de l'article L. 331-7 (1<sup>o</sup> de l'article L331-9 du code de l'urbanisme).**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention : 0    Ne prennent pas part au vote : 0

**A la majorité, 27 contre, le Conseil de Communauté décide d'exonérer de taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans la limite de 50 % de leur surface, les abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable (8<sup>o</sup> de l'article L331-9 du code de l'urbanisme),**

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 90                      Contre : 27                      Abstention : 0    Ne prennent pas part au vote : 0

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- décide du maintien des taux par secteurs communaux tels qu'approuvés par délibération du 17 octobre 2019,
- décide de la majoration du taux de TA à 7 % sur le secteur du « Bois de Choumois » (plan annexe 3) à Châtillon le Duc.
- 

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**A la majorité, 1 contre, le Conseil de Communauté confirme le principe général d'un reversement intégral aux communes en 2021 du produit de TA, tout en prévoyant une gestion au cas par cas destinée à prendre en compte le besoin de financement d'équipements publics à réaliser par GBM dans le cadre d'opérations d'aménagement communales. Dans le cadre de ces opérations d'aménagement ou de constructions, décide d'un reversement de la TA déduction faite du coût HT (net de subvention) des équipements publics financés par GBM, donnant lieu à convention entre GBM et chaque commune concernée.**

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 116                      Contre : 1                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions relatives aux modalités de reversement du produit de taxe d'aménagement avec les communes concernées par le dispositif.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117      Contre : 0      Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 11 - Convention de financement des dépenses de protection liées à la COVID-19 entre la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de financement annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117      Contre : 0      Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 12 - Renégociation des contrats d'assurances « dommages aux biens » de Grand Besançon Métropole et de la Ville de Besançon – Autorisation de signature du marché

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :**

- **signer le marché avec la compagnie MAIF, déclarée attributaire par la commission d'appel d'offres du 16 octobre 2020 et toutes les pièces inhérentes pour sa bonne exécution,**
- **prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117      Contre : 0      Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0

**COHESION ET SOLIDARITES, HABITAT, LOGEMENT ET CONTRAT DE VILLE**

↳ R. 13 - Contrat de Ville - Rapport Politique de la Ville 2019

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **prend connaissance du rapport sur la mise en œuvre de la politique de la Ville en 2019 qui ne préjuge en rien des actions futures liées à la politique de la Ville et rend un avis favorable,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à présenter le rapport Politique de la Ville au Conseil Communautaire pour débat, approbation et indication des suites qui peuvent être réservées aux observations faites par les Conseils Municipaux concernés et les Conseils Citoyens des quartiers prioritaires de la Ville de Besançon.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117      Contre : 0      Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 14 - Planoise, Quartier d'Excellence Numérique, phase de mise en œuvre - Convention financière avec l'ANRU et la CDC et accord de consortium

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :**

- **valider le projet et le plan de financement qui sont présentés,**
- **signer la convention de financement avec l'ANRU et la CDC,**
- **signer l'accord de consortium avec la Ville de Besançon, Aktya, le Rectorat, GBH, Néolia, Habitat 25 et la SAIEMB,**
- **solliciter la subvention auprès du PIA au nom et pour le compte des partenaires maîtres d'ouvrage,**
- **solliciter toute subvention auprès des partenaires potentiels**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103      Contre : 0      Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 14

↳ R. 15 - Contrat de Ville - Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville - Avenants n° 2 de prorogation

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le principe de proroger de 2 ans, jusqu'en 2022, les conventions d'abattement de TFPB,
- autorise Madame la Présidente ou son représentant, à signer les avenants correspondants annexés au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 10

↳ R. 16 - Contrat de Ville - Conventions Gestion Urbaine et Sociale de Proximité - Avenant de prorogation

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le principe de prorogation de 2 ans des conventions GUSP (convention cadre et conventions territoriales)
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant à signer les avenants correspondants

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 10

↳ R. 17 - Contrat de Ville - Définition et mise en œuvre du programme de renouvellement urbain de Planoise - Demande de subvention FEDER

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- valide le projet et le plan de financement qui sont présentés ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à
  - o signer la convention inter-partenariale avec la Ville de Besançon ;
  - o solliciter la subvention auprès de l'Union Européenne au nom et pour le compte des deux partenaires et à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 18 - SEM Habitat et logement social - désignation des élus

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- désigne les 8 conseillers ci-dessus pour représenter Grand Besançon Métropole au Conseil d'administration de la SEM fusionnée, dont un élu qui assurera la représentation de GBM dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- autorise ces conseillers à accepter toutes fonctions, ainsi que les mandats spéciaux, qui pourraient leur être confiés par le conseil d'administration ou le/la Président(e) du conseil d'administration de la SEM fusionnée,
- propose au conseil d'administration de la SEM fusionnée la personne qualifiée ci-dessus désignée pour occuper un poste de censeur au conseil d'administration.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 9

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE, QUALITE DU CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

↳ R. 19 - Concession de service public- Gaz – GRDF – SIVOMB Thoraise-Boussières – Rapport 2019  
**Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2019 relatif à la gestion du réseau et l'exploitation de la distribution de gaz naturel par GRDF pour le SIVOMB Thoraise-Boussières, dans le cadre du contrat de concession confié par le SIVOMB à GRDF.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 20 - Concession de service public- réseau de chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal– société CELSIUS – rapport 2019

**Le Conseil de Communauté prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur urbain en 2019 par la société CELSIUS, dans le cadre du contrat de concession de service public confié par Grand Besançon Métropole à cette société.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

MOBILITES, MODES DOUX ET NOUVEAUX USAGES, INFRASTRUCTURES

↳ R. 21 - Rapport d'activité 2019 de la DSP des lignes Ginko du coeur de l'agglomération  
**Le Conseil de Communauté prend acte du rapport d'activité 2019 sur la DSP des lignes GINKO du coeur d'agglomération.**

↳ R. 22 - Avenant n° 7 à la Délégation de Service Public des lignes du coeur de l'agglomération du réseau de transport public Ginko

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur l'avenant n°7 du contrat de délégation de service public des lignes GINKO du coeur d'agglomération,
- autorise la Présidente, ou son représentant, à le signer, ainsi que toutes les pièces afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0    Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 23 - SPL Mobilité – modification du capital social prise de participation et désignation d'un second élu

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- approuve la modification du capital social de la SPL MBFC, par la cession d'actions de la Région Bourgogne Franche-Comté à une centaine de communes,
- autorise son représentant à voter en faveur de cette modification du capital de la SPL dans les instances qui statueront sur ce point,
- se prononce favorablement sur le renforcement de Grand Besançon Métropole dans le capital et la gouvernance de la SPL MBFC, par une acquisition de 3 100 parts auprès de Nevers Agglomération, pour un montant de 31 000 €,
- désigne M. Gilbert GAVIGNET comme second élu représentant Grand Besançon Métropole au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SPL MBFC.

Pour : 115                      Contre : 0    Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 24 - Désaffectation d'une emprise du domaine public routier située rue Gauguin à Besançon

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- constate la désaffectation d'une emprise du domaine public routier d'environ 213 m<sup>2</sup>, sise rue Gauguin à Besançon, conformément au plan parcellaire ci-joint,
- met fin à la mise à disposition de cette emprise désaffectée et autorise son retour à la Ville de Besançon, collectivité propriétaire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0    Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

↳ R. 25 - Autorisations de sollicitation de subventions pour les travaux du bassin Malcombe, de lancement et de signature du marché du bassin Malcombe

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur la passation du marché pour la réalisation d'un bassin d'assainissement enterré de 20 000 m<sup>3</sup> sur le complexe sportif de la Malcombe à Besançon,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
  - o accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle de cette opération,
  - o autoriser le lancement de la procédure de passation et la signature du marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres,
  - o solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
  - o signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0    Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

INNOVATION, ATTRACTIVITE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, ECONOMIE, TOURISME ET NUMERIQUE

↳ R. 26 - Aktya- Vie sociale – Fusion et augmentation de capital

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'augmentation de la valeur nominale des actions d'Aktya de 13,30 € à 16,20 € par voie d'augmentation de capital par incorporation de réserve pour un montant de 3 836 792,80 € ;
- autorise en conséquence les représentants de la Communauté Urbaine au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires d'Aktya à approuver ladite augmentation de la valeur nominale des actions d'Aktya par voie d'augmentation de capital par incorporation de réserves d'Aktya ;
- approuve l'opération de fusion par voie d'absorption d'Expansion 39 par Aktya ;
- approuve l'augmentation de capital subséquente à la fusion d'un montant de 886.950 euros au bénéfice des actionnaires d'Expansion 39, à l'exception d'Aktya, portant le capital social d'Aktya de 21.433.118,40 euros à 22.320.068,40 euros par la création de 54.750 actions nouvelles, étant rappelé que la valeur nominale d'une action s'élèvera à 16,20 euros ;
- approuve le projet de traité de fusion tel qu'annexé à la présente délibération ;
- autorise en conséquence les représentants de Grand Besançon Métropole au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires d'Aktya à approuver le projet de traité de fusion, la fusion et l'augmentation de capital subséquente à la fusion ;
- approuve le projet d'augmentation de capital en numéraire d'Aktya d'un montant de 4.790.048,40 euros par l'émission de 295.682 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 16,20 euros chacune et assorties d'une prime d'émission de 8,15 euros par action, soit un montant total à souscrire de 7.199.856,70 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des partenaires identifiés ;
- approuve la souscription de Grand Besançon Métropole à ladite augmentation de capital d'Aktya, à hauteur de 24.640 actions, pour un montant total de 599.984 euros, dont 16,20 euros de valeur nominale et 8,15 euros de prime d'émission ;
- autorise en conséquence M. ROUTHIER à signer le bulletin de souscription correspondant, à accomplir toutes les formalités et à signer tous les actes nécessaires à la prise de participation ;
- approuve le projet d'augmentation de capital en numéraire d'Aktya d'un montant de 266.101,20 euros par l'émission de 16.426 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 16,20 euros chacune et assortie d'une prime d'émission de 8,15 euros par action, soit un montant total à souscrire de 399.973,10 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de collectivités qui ne se sont pas encore prononcées ;
- autorise en conséquence les représentants de Grand Besançon Métropole au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires d'Aktya à approuver lesdites augmentations de capital d'Aktya ;
- approuve le projet des statuts modifiés d'Aktya, tels qu'annexés à la présente délibération ;
- autorise en conséquence les représentants de Grand Besançon Métropole au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires d'Aktya à approuver les modifications apportées aux statuts d'Aktya.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4

↳ R. 27 - Opération "Boostez vos commerces" - Signature d'une convention avec la Ville de Besançon et l'OCAB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de campagne ;
- autorise Monsieur le Vice-Président en charge du commerce, à :
  - signer la convention tripartite entre GBM la Ville de Besançon et l'OCAB;
  - signer la convention annexée au rapport ;
  - prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112                      Contre : 0    Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 5

↳ R. 28 - Mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire - Exonération de loyers et charges

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement**
  - o **sur la proposition d'exonération des loyers et charges pour les locataires directs de GBM selon les conditions précisées dans le corps du rapport engendrant une perte de recettes à hauteur de 6 256 €**
  - o **sur la proposition d'exonération des loyers pour les locataires des pépinières et de l'hôtel d'entreprises par le délégataire BGE, selon les conditions précisées dans le corps du rapport**
  - o **sur l'attribution au délégataire d'une subvention directe destinée à couvrir sa perte de recettes à hauteur de 41 839 €**
- **autorise la Présidente de GBM à signer l'avenant n°2 avec le délégataire BGE matérialisant cet accord**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0    Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 29 - Concession de Service Public : pépinières et hôtel d'entreprises - Boutique de Gestion Rapport annuel 2019

**Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel présenté par BGE Franche-Comté relatif à l'exploitation des Pépinières et de l'hôtel d'entreprises de Palente et de Temis Innovation, dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cet organisme.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0    Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R 30 - CSP Camping Besançon-Chalezeule – Solidarité Doubs Handicap - Rapport annuel 2019

**Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2019 présenté par Solidarité Doubs Handicap, relatif à l'exploitation du Camping d'intérêt communautaire Besançon-Chalezeule, dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cet organisme.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116                      Contre : 0    Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R 31 - Actions recherche et innovation – Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2020

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions du Pôle des Microtechniques à hauteur de 45000 € pour l'année 2020,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114                      Contre : 0    Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R 32 - Fourniture-Maintenance de solutions logicielles et applicatives SIG et prestations associées – Autorisation de signature de l'accord-cadre

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec la société ESRI.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R 33 - Avenant convention GBM UCB Mise en place d'animations commerciales

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur ce projet d'avenant ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
  - o signer l'avenant annexé au rapport ;
  - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R 34 - Fonds d'Intervention Economique (FIE) Ajout d'un dispositif d'aide au fonctionnement

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- modifie le volet « FIE Loyers - Aide au fonctionnement des entreprises » dans le cadre du fonds d'intervention économique pour une durée limitée jusqu'au 31 mars 2021 et dans la limite 300 000 € (trois cents mille euros) et se prononce favorablement sur (*le projet*) de convention en annexe au rapport,
- modifie le règlement d'attribution des subventions du fonds d'intervention économique (FIE) en faveur de l'investissement foncier et immobilier et de l'aide aux loyers des entreprises, telle que présentée ci-dessus,
- autorise la Présidente de GBM à attribuer les subventions « FIE Loyers – Aide au fonctionnement des entreprises » et à signer les conventions correspondantes dans le cadre du présent règlement jusqu'au 31 mars 2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R 35 - BATIFRANC – Augmentation de capital

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur l'augmentation de capital de Batifranc pour un montant de 15 M€ par émission d'actions nouvelles,
- se prononce favorablement sur la non-participation de Grand Besançon Métropole à cette opération, avec renonciation au droit préférentiel de souscription,
- autorise M. BODIN, élu représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de Batifranc, à approuver l'augmentation de capital et les modifications de statuts qui en résultent conformément aux modalités décrites ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R 36 - Avis sur les Dérogations au repos dominical des salariés du commerce pour les années 2021 et 2022

**A la majorité, 1 contre et 9 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le nombre de dérogations d'ouvertures dominicales sollicité par les communes pour les années 2021 et 2022 pour le commerce de détail et pour l'année 2021 uniquement en ce qui concerne la branche automobile.**

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 107 Contre : 1 Abstention : 9 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R 37 - Versement d'une subvention à l'association STATION B Soutien à l'émergence de la filière numérique

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 90 600 € à l'association STATION B pour la mise en œuvre de projet Fabrique Numérique de Territoire,

- autorise Madame la Présidente ou son représentant, à signer toute convention afférente au versement de cette subvention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

## Conseil de Communauté

### Séance du 9 novembre 2020

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 38, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45

#### Etaient présents à la CCI :

**Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Beure :** M. Philippe CHANEY **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** Mme Hélène ASTRIC **ANSART Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz :** M. Franck BERNARD **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **François :** M. Emile BOURGEOIS **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Noironte :** M. Claude MAIRE **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE

**Pugey :** M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN représenté par son suppléant M. Dominique LHOMME **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Thise :** M. Loïc ALLAIN **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Vieilley :** M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

#### Etaient présents en visioconférence :

**Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Christine WERTHE, **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chalèze :** M. René BLAISON, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Fontain :** Mme Martine DONEY **Geneuille :** M. Patrick OUDOT représenté par sa suppléante Mme Sandrine BOUTARD **Gennes :** M. Jean SIMONDON **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons :** M. Serge RUTKOWSKI **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Villars Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN représenté par son suppléant M. Didier TODESCHINI

#### Etaient absents :

**Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Besançon :** M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Thierry PETAMENT, **Brailans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** Mme Valérie DRUGE **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Meray-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Novillars :** M. B. LOUIS **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI

#### Secrétaire de séance :

M. Michel JASSEY

#### Procurations de vote :

T. JAVAUX à C. MAGNIN-FEYSOT, M.J. BERNABEU à P. SIMONIN, H. ALEM à A. TERZO, P. BILLEREY à G. SPICHER, N. BOUVET à L. CROIZIER, F. BRAUCHLI à C.DEVESA, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à C. CAULET, J. CHETTOUH à F. BAEHR, P. CREMER à K. BERTAGNOLI, B. CYPRIANI à JE. LAFARGE, L. GAGLILOLO à A. LAROPPE, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à M. ZEHAF, V. HALLER à N. SOURISSEAU, PC. HENRY à M PIGNARD, D. HUGUET à F. BOUSSO, M. LAMBERT à M. LEMERCIER, A. MARTIN à K. ROCHDI, C. MICHEL à N. BODIN, MT. MICHEL à M. ETEVENARD, L. MULOT à G. BAILLY, T. PETAMENT à L. FAGAUT, F. PRESSE à A. POULIN, JH. ROUX à S. WANLIN, J. SORLIN à S. COUDRY, C. WERTHE à C. VARET, A. BLESSEMAILLE à J. KRIEGER, R. BLAISON à V. MAILLARD, O. LEGAIN à C. BARTHELET, F. BAILLY à C. MAIRE, V. DRUGE à F. GALLIOU, M. LEOTARD à E. BOURGEOIS, M. DONEY à JM. CAYUELA, P. OUDOT à JF. MENESTRIER, H. TRUDET à D. HUOT, JP. JANNIN à P. CONTOZ, C. LINDECKER à F. LAIDIE, S. RUTKOWSKI à M. FELT, D. PARIS à G. GAVIGNET, P. PERNOT à F. RACLOT, L. BERNARD à JP. MICHAUD B. LOUIS à F. TAILLARD, A. OLSZAK à P. CHANEY, D. GAUTHEROT à G. ORY, JM. BOUSSET à P. AYACHE, N. DUSSAUCY à H. ASTRIC **ANSART**, A. BIHR à P. ROUTHIER, J. SIMONDON à V. FIETIER, F. BARBAROSSA à Y. GUYEN, JM. JOUFFROY à Y. MAURICE et D. LEGAIN à D. LHOMME

**Communauté urbaine  
Grand Besançon Métropole**

**Procès-verbal**

**Conseil de Communauté**

**Séance du lundi 9 novembre 2020**

*Salle des conférences de la CCIT du Doubs*

## ORDRE DU JOUR

<b>Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole</b>	4
Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance	4
Rapport supplémentaire remis sur table - Soutien à la reprise de l'activité économique	4
<b>Signet non défini.</b>	
Rapport n°2 - Installation de nouveaux conseillers communautaires	4
Rapport n°3 - États des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	17
Rapport n°4 - Désignation de représentants de GBM dans diverses structures	17
Rapport n°5 - Règlement intérieur de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	17
Rapport n°6 - Élargissement de la composition des commissions thématiques de GBM et désignation de nouveaux membres (conseillers municipaux)	18
Rapport n°7 - Création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité	19
Rapport n°8 - Indemnités de fonction des élus de GBM - Attribution d'une indemnité de fonction aux Conseillers Communautaires sans délégation et plafonnement des indemnités de fonction des membres du Bureau percevant une indemnité dans une structure partenaire de GBM	19
<b>Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics</b>	20
Rapport n°9 - Dotation de solidarité communautaire 2020 - Volets économie et cnie	20
Rapport n°10 - Taxe d'aménagement - Fixation des taux et exonérations - Modalités de reversement aux communes	20
Rapport n°11 - Convention de financement des dépenses de protection liées à la COVID-19 entre la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole	27
Rapport n°12 - Renégociation des contrats d'assurances « dommages aux biens » de Grand Besançon Métropole et de la Ville de Besançon - Autorisation de signature du marché	28
<b>Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville</b>	29
Rapport n°13 - Contrat de Ville - Rapport Politique de la Ville 2019	29
Rapport n°14 - Planoise, Quartier d'Excellence Numérique, phase de mise en œuvre - Convention financière avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et accord de consortium	30
Rapport n°15 - Contrat de Ville - Convention d'Abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Avenants n°2 de prorogation	32
Rapport n°16 - Contrat de Ville - Conventions Gestion Urbaine et Sociale de Proximité - Avenant de prorogation	32
Rapport n°17 - Contrat de Ville - Définition et mise en œuvre du programme de renouvellement urbain de Planoise - Demande de subvention FEDER	33
Rapport n°18 - SEM Habitat et logement social - Désignation des élus	33

<b>Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable</b>	<b>33</b>
Rapport n°19 - Concession de service public- Gaz - GRDF - SIVOMB Thoraïse-Boussières - Rapport 2019	33
Rapport n°20 - Concession de service public- Réseau de chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Société CELSIUS - Rapport 2019	33
<b>Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures</b>	<b>33</b>
Rapport n°21 - Rapport d'activité 2019 de la DSP des lignes Ginko du cœur de l'agglomération	33
Rapport n°22 - Avenant n°7 à la Délégation de Service Public des lignes du cœur de l'agglomération du réseau de transport public Ginko	36
Rapport n°23 - SPL Mobilité - Modification du capital social prise de participation et désignation d'un second élu	36
Rapport n°24 - Désaffectation d'une emprise du domaine public routier située rue Gauguin à Besançon	36
<b>Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement</b>	<b>37</b>
Rapport n°25 - Autorisations de sollicitation de subventions pour les travaux du bassin Malcombe, de lancement et de signature du marché du bassin Malcombe	37
<b>Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique</b>	<b>37</b>
Rapport n°26 - Aktya- Vie sociale - Fusion et augmentation de capital	37
Rapport n°27 - Opération « Boostez vos commerces » - Signature d'une convention avec la Ville de Besançon et l'OCAB	38
Rapport n°28 - Mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire - Exonération de loyers et charges	39
Rapport n°29 - Concession de Service Public : pépinières et hôtel d'entreprises - Boutique de Gestion Rapport annuel 2019	39
Rapport n°30 - CSP Camping Besançon-Chalezeule - Solidarité Doubs Handicap - Rapport annuel 2019	40
Rapport n°31 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2020	40
Rapport n°32 - Fourniture-Maintenance de solutions logicielles et applicatives SIG et prestations associées - Autorisation de signature de l'accord-cadre	40
Rapport n°33 - Avenant convention GBM UCB - Mise en place d'animations commerciales	40
Rapport n°34 - Fonds d'Intervention Économique (FIE) - Ajout d'un dispositif d'aide au fonctionnement	40
Rapport n°35 - BATIFRANC - Augmentation de capital	41
Rapport n°36 - Avis sur les Dérogations au repos dominical des salariés du commerce pour les années 2021 et 2022	41



**Communauté urbaine  
Grand Besançon Métropole**

**Conseil de Communauté  
Séance du lundi 9 novembre 2020**

*Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.*

*La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.*

**Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole**

**Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Bonsoir. Le quorum est atteint.

Nous sommes dans cette situation exceptionnelle. Je vous remercie d'ailleurs d'avoir accepté ces conditions particulières. Tant que nous n'avons pas d'éléments plus précis légaux, nous ne pouvons pas nous réunir uniquement en visio, ce que nous pourrions organiser par la suite. Malheureusement, je crains que cela ne dure encore longtemps.

Je reviens sur un moment tout à fait particulier, celui que nous vivons, celui d'une crise sanitaire, celui d'un terrorisme qui est finalement une épreuve, quelque chose d'incroyable, ce qui nous amène à redire combien nous sommes exigeants, même intransigeants sur nos valeurs. Nous devons proposer de faire connaître et de faire savoir combien nous attachons une importance essentielle aux valeurs républicaines. Pour cela, nous avons tous ce travail à exercer ensemble, tant en tant qu'élus que citoyens. Nous devons nous rappeler qu'ils s'appelaient Samuel PATY, Vincent LOQUÉS, Simone BARETTO SILVA, Nadine DEVILLERS, assassinés par des barbares, des terroristes islamistes.

Samuel PATY a été tué, car il était enseignant et parce qu'il avait montré les caricatures de Charlie Hebdo, il a défendu la liberté d'expression, et nos valeurs. Vincent LOQUÉS, Simone BARETTO SILVA et Nadine DEVILLERS ont été tués, parce qu'ils étaient catholiques, parce qu'ils étaient présents ce jour-là à la basilique Notre-Dame-de-l'Assomption de Nice. Pour Samuel PATY, Vincent LOQUÉS, Simone BARETTO SILVA, Nadine DEVILLERS, mais aussi pour toutes les victimes des attentats de Vienne et de Kaboul, toutes tuées par le terrorisme islamiste, je vous propose de respecter une minute de silence en leur mémoire.

*Une minute de silence est respectée en mémoire des victimes des attentats terroristes.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Je vous remercie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Je vous propose de désigner Michel JASSEY secrétaire de séance. Es-tu d'accord ? Merci.

**Rapport n°2 - Installation de nouveaux conseillers communautaires**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Il s'agit d'accueillir un nouveau conseiller communautaire après le départ de Jean-Marc FAIVRE. Nous accueillons Maxime PIGNARD. Je suis heureuse de vous accueillir dans cette assemblée. Suite à la démission de Madame Annick JACQUEMET, nous recevons

Madame Anne BIHR. Bienvenue aussi dans cette assemblée. Voilà pour ces installations. Je vous remercie.

Rapport n°38 - Soutien à la reprise de l'activité économique

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je vous propose d'examiner le dossier qui vous a été posé sur table. Vous imaginez bien qu'aujourd'hui, nous sommes tous investis pour trouver les formes les plus adaptées à l'aide, à l'accompagnement dans la crise économique qui laisse un certain nombre d'entreprises et de personnes dans une désespérance profonde, avec une difficulté même à voir l'avenir. La première vague avait déjà beaucoup affecté nos entreprises. L'aide fournie par l'État avait permis d'accompagner l'emploi, la survie des entreprises les plus fragiles. Aujourd'hui, nous sommes de nouveau face à cette crise qui ferme, de façon catégorique, un certain nombre d'activités. D'autres restent actives, mais parfois, avec des modalités très diverses. Nous sommes donc face à un territoire atteint de façon très diversifiée dans son activité. Nous savons combien cette crise est devenue structurelle. Quand nous étions sur quelques mois, nous pouvions considérer que c'était très conjoncturel. Cela le restera sans doute à l'échelle d'une analyse économique sur du long terme, en tout cas, je l'espère.

Nous savons combien, en même temps, cela laisse des traces extrêmement importantes vu les investissements réalisés pour essayer de survivre à la situation dans laquelle nous nous trouvons. Derrière tout cela, nous avons des êtres chers, les personnes isolées, celles qui sont infectées, mais aussi les chefs d'entreprise qui, sans aucune visibilité, sont face à eux-mêmes. Notre objectif, qui est sans doute résumé dans les éléments que nous allons vous donner, est : comment les accompagner et apporter notre aide ? En effet, en tant qu'élus, nous sommes dans notre responsabilité à accompagner ce territoire.

Je sors d'une réunion, et Gabriel BAULIEU était avec moi, pour entendre les dernières propositions que nous a faites Marie-Guite DUFAY. Étaient présents les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) de plus de 10 000 habitants sur l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté. Elle souhaitait nous indiquer les moyens qu'elle mettait en œuvre pour nous accompagner. Vous savez tous que nous sommes, bien sûr, avec des leviers. Pour autant, nous ne sommes pas dans la capacité d'aller directement sur des aides directes en matière d'économie, puisqu'il s'agit bien d'une compétence de la Région.

Il est important que nous démontrions aussi, en tant que collectivité, que nous travaillons tous ensemble, car c'est un moment où il serait malvenu d'avoir des débats, alors que nous avons justement besoin d'opter pour des choix et des investissements importants. Nous en avons déjà fait, nous avons déjà regardé des formes d'accompagnement. Aujourd'hui, nous regardons des formes nouvelles, parce que nous avons pu analyser les situations critiques dans lesquelles se trouvaient les uns et les autres. Nous regardons donc à être le plus opérationnel possible, le plus concret possible, le plus efficace sur le plus court terme possible. Pour autant, il ne faut pas oublier que nous devons garantir nos capacités à pouvoir continuer à accompagner sur le moyen et sur le long terme. Il ne suffit pas de se mettre à penser que nous pourrions mettre en œuvre une seule fois des moyens importants, puis ne plus en avoir du tout. Le projet que nous vous proposons ici est d'agir sur des éléments immédiats et d'autres qui sont plus sur de l'accompagnement, pour essayer de faire en sorte que les gens puissent se constituer structurellement, être plus en capacité d'avoir aussi une formation.

En effet, nous avons encore beaucoup d'entreprises qui manquent d'outils, de moyens et de culture du savoir pour aller voir là où se trouve notamment l'ingénierie. Tout cela est en train de se faire. Un écosystème est en train de se construire. C'est un écosystème de crise, mais peut-être un écosystème qui aura fédéré et qui aura montré qu'être fédérés, être ensemble permet d'être beaucoup plus forts. Nous le savions déjà, mais nous en faisons ici encore la démonstration.

**M. BAULIEU.-** S'agissant des éléments contenus dans la note, et dans l'esprit évoqué à l'instant par la Présidente, en resituant nos propos, nos propositions de ce soir, donc, nous l'espérons, nos décisions, dans un processus qui a commencé il y a déjà quelques mois, comme précisé en propos introductifs, qui hélas, et nous le craignons, aura vocation à avoir des suites. En effet, nous imaginons mal cette mauvaise affaire dans laquelle nous sommes engagés, s'achever très rapidement.

Rappel des mesures déjà mobilisées et en cours

S'agissant du déroulement et de l'enchaînement de cette note, dont je ne vous ferai pas une lecture exhaustive, nous rappelons tout d'abord les mesures déjà mobilisées et celles en cours, puisque nous les avons déjà examinées à plusieurs reprises. Nous avons pris certaines décisions, tout cela s'inscrivant d'ailleurs dans un contexte national que chacun a en tête, où l'État, depuis le début de la crise, mobilise et injecte dans l'économie et dans le social, des milliards d'euros, par dizaine et par centaine. Je ne sais plus si nous sommes à 600 ou 700 Md€ engagés, ce qui est tout à fait considérable, et à chaque instant, lorsque nous nous penchons sur les problématiques, il faut avoir cela parfaitement présent à l'esprit. Dans cette crise sans précédent que nous traversons, le premier accompagnant de la société en général est l'État, et de loin.

Nous, collectivités, nous intervenons en appui en proximité, et pour ce qui nous concerne également, car c'est notre rôle et notre positionnement institutionnel, nous intervenons sur le volet économique en complémentarité ou en binôme dans le cadre de délégations qui nous sont confiées par le Conseil Régional. Il faut avoir parfaitement cela à l'esprit, avec les dispositifs précisément mis en œuvre par la Région, qui évoluent, qui s'enrichissent et qui se complètent dans ce qui nous semble être le bon sens, avec les contributions qui vous sont rappelées dans la note et avec les volets à la fois de fonctionnement et d'investissement, et les contributions respectives de la Région et de Grand Besançon Métropole.

Avec les précisions sur les deux fonds associés à ce pacte, dédiés à la cible des très petites entreprises (de 0 à 10 salariés), vous vous souvenez que nous nous étions particulièrement arrêtés sur ce public qui constitue le tissu même de l'économie de proximité de nos territoires. Il s'agit premièrement du fonds régional d'avances remboursables mutualisé et solidaire. Nous y contribuons par un versement à la Région de 1 € par habitant en investissement, soit environ 200 000 € comme nous l'avions indiqué lorsque nous avons délibéré sur ce sujet. Le deuxième est le Fonds Régional des Territoires (FRT) en subvention géré par Grand Besançon Métropole, auquel la Région contribue par un versement à hauteur de 5 € par habitant, dont 1 € en fonctionnement, soit environ 1 M€, et conformément aux engagements du Pacte de partenariat, nous alimentons à hauteur de 1 € en investissement par habitant, soit également près de 200 000 €.

Nous pouvons ajouter qu'au-delà de ces deux fonds, Grand Besançon Métropole a notamment financé l'accompagnement renforcé par des prestataires externes de TPE très fragiles pour les aider à passer cette période de fermeture. Nous avons mis en place une campagne très forte de communication sur l'offre touristique de notre territoire qui a permis d'accueillir cet été de nombreux visiteurs et de compenser pour partie les pertes de chiffres d'affaires et nous avons soutenu la consommation locale via l'opération de chèques « Boostez vos commerces » et par la dotation de chèques loisirs à des personnes en difficulté. Vous vous en souvenez. Il s'agit là du panier de mesures que nous avons acté au début de cet été. En parallèle, une démarche concertée de soutien à la reprise a été engagée dès mai dernier avec l'État et la Région.

#### Des mesures d'accompagnement d'urgence à relancer dès à présent

Avec ce deuxième volet, nous entrons dans l'actualité, puisque nous vivons un nouveau confinement depuis la semaine dernière, qui touche de nouveau très fortement les TPE, et plus encore dans une période, celle des fêtes de fin d'année, au cours de laquelle les secteurs du commerce et de l'artisanat, notamment les métiers de bouche (qui restent en activité pour la plupart), coiffeurs, esthéticiens et d'autres, captent près de 40 % de leur chiffre d'affaires annuels.

Il s'agit pour l'ensemble des acteurs publics de se mobiliser pour poursuivre à la fois l'activation des moyens déployés sur le plan de relance, mais aussi d'être dans l'immédiat en soutien aux entreprises locales impactées par ce nouveau confinement. Dans ce cadre, les entreprises de moins de 50 salariés pourront demander à l'État une nouvelle aide pour leur fermeture ou leur perte de chiffres d'affaires depuis octobre, via le Fonds de Solidarité Nationale, dont le montant a été augmenté et pourra aller jusqu'à 10 000 €/mois. C'est pour cela que j'insistais dans mon propos introductif sur le fait que nous nous inscrivions en complément aux mesures de l'État, mais le poids lourd de l'intervention reste l'État. Ne l'oublions surtout pas et répétons-le. Notre souci sera précisément que la plupart puissent y accéder et soient accompagnés autant que de besoin pour pouvoir le faire.

Des mesures bancaires et des abandons de loyers par les bailleurs privés devraient aussi être validés dans les jours à venir. Pour compléter ce dispositif et prendre en compte l'urgence de la situation, Grand

Besançon Métropole et ses partenaires régionaux et locaux, comme la ville de Besançon et le CCAS, souhaitent se mobiliser. Il est donc proposé des mesures d'urgence.

La première mesure concernait la mise en place dès le 4 novembre d'un guichet unique pour les entreprises avec l'ensemble des acteurs consulaires, fédérations, professionnels, cellule économique de la Préfecture, Agence Économique Régionale. Grand Besançon Métropole mobilise au départ, pour ce guichet unique, deux équivalents temps plein. Ce guichet aura pour rôle de traiter toutes les demandes d'entreprises qui auront un interlocuteur unique pour traiter leurs demandes. Celles-ci seront réparties entre tous les acteurs de la plateforme en fonction de leurs expertises. Un suivi hebdomadaire des situations sera effectué et toutes les expertises nécessaires mobilisées. Il est extrêmement important d'avoir précisément à la fois ce pacte d'intervention et ce réseau à mobiliser.

La deuxième mesure, en lien avec la première, concerne un cofinancement par GBM via le fonds régional pour les territoires de la cellule d'appui psychologique APESA, destinée aux chefs d'entreprises et particulièrement nécessaire dans le contexte actuel, 5 000 € du FRT existant « actions collectives » seront mobilisés pour ce faire par GBM et la Région (crédits d'ores et déjà inscrits). Cet aspect de l'appui aux personnes a été souligné par tous lors d'une réunion de la semaine dernière avec les acteurs économiques du territoire. C'était leur priorité dans l'ordre de leurs interventions, la première alerte qu'ils souhaitaient nous communiquer.

La troisième mesure concerne les appels des dirigeants des TPE via ce guichet unique pour faire un point de situation et aller chercher ceux qui n'oseraient pas demander un appui, ou n'auraient pas connaissance de son existence. C'est là que nous avons un rôle évident à jouer. L'ensemble des acteurs locaux intervenant sur le territoire seront mobilisés pour ce faire (réseaux et clubs d'entreprises auprès de leurs adhérents, fédérations professionnelles, délégataires DSP, pépinières et hôtels d'entreprises, pôle de compétitivité...)

Nous ajoutons une quatrième mesure qui concerne un financement complémentaire que nous ajoutons dans cet esprit, de prestations d'experts de l'accompagnement d'entreprises pour des TPE ayant besoin d'un appui long. C'est ainsi que 100 000 € seront financés par prélèvement sur la ligne « dépenses imprévues » via un avenant à la convention passée lors du premier confinement avec les organismes suivants :

- BGE pour 25 000 € ;
- France Active Franche-Comté pour 25 000 € ;
- Initiative Doubs Territoire de Belfort pour 25 000 € ;
- Culture Action pour 25 000 €.

Quant au soutien aux commerces locaux, nous avons plusieurs volets particuliers, au-delà de ce que nous venons de parcourir, à savoir :

- des plateformes de vente et points de collecte géolocalisés ;
- les chèques « booster de commerce » portés par la Ville et Grand Besançon Métropole, à gagner dans les semaines à venir et à dépenser jusqu'à mai 2021 dans les commerces locaux, avec une répartition, car nous nous apercevons bien que c'est plus difficile à faire fonctionner en période de fermeture qu'au-delà : nous partons ainsi sur une répartition a priori de 30 000 € en 2020 et 70 000 € en 2021 ;
- la mise en vente de bons d'achat à dépenser chez les commerçants locaux après le confinement, ce qui était également une assistance particulière qu'il était inutile de rendre opérationnelle immédiatement : le montant des bons achetés est reversé directement au commerçant afin de lui donner de la trésorerie pendant le confinement (10 000 € pour l'ingénierie du dispositif) ;
- un plan de communication renforcé pour soutenir le commerce local pour 20 000 €, avec notamment la relance de l'opération « Samedis Maisons » en novembre (achats en ligne avec bonification du montant des Besac Kdos, marché de Noël en ligne).

Un budget de 60 000 € au total est mobilisé pour ce faire sur l'enveloppe des dépenses imprévues en 2020 et 70 000 € en 2021.

Vous avez ensuite les exonérations de loyers pour les entreprises locataires de GBM pour novembre et décembre 2020, fermées par décision administrative ou ayant perdu plus de 20 % de leur chiffre

d'affaires par rapport au chiffre d'affaires moyen de 2019. Sont ciblées en priorité de jeunes entreprises en pépinières, ce qui correspond au public le plus proche de nous, dans nos établissements, en démarrage d'activité et pour lesquelles le confinement accentue la fragilité liée à leur démarrage récent (perte de recettes de 60 000 € pour Grand Besançon Métropole en termes de loyer), qui se traduit par le versement à Grand Besançon Métropole par le délégataire de sa délégation d'une redevance réduite. Ce sont simplement des précisions sur l'articulation financière de ce dispositif.

Nous avons aussi les avances de la saison 2020/2021 pour les clubs de sport de haut niveau, puisque ce sont également des formes d'entreprise sur notre territoire. C'est ainsi que 25 000 € seront affectés par anticipation à ces clubs pour leur apporter un appui alors même qu'ils ne peuvent activer de recettes compte tenu du confinement.

Sera également mis en place un soutien aux familles avec enfants ayant de très faibles revenus. Une enveloppe de 150 000 € permettra d'envoyer aux familles ciblées par la CAF sur la base du quotient familial inférieur à 390, des bons d'achat « commerce » de 50 €/enfant à utiliser dans les commerces locaux, dont la liste sera jointe à cet envoi. Cette action sera financée par l'enveloppe des dépenses imprévues. Cette dotation permettra de soutenir 1 616 familles représentant 2 910 enfants de 3 ans à 17 ans au 1<sup>er</sup> novembre 2020. Nous essayons de faire d'une pierre deux coups, à la fois un accompagnement des plus faibles et une opération de soutien auprès des commerces locaux.

Il y aura ensuite un élargissement du FRT en fonctionnement avec la Région pour soutenir la trésorerie des TPE, ce que nous annonçait formellement la Région il y a un instant à la réunion dont parlait la Présidente, ceci pour leur permettre de financer des appuis complémentaires notamment de leurs experts comptables pendant cette période, sous réserve de la validation formelle de ces propositions par la Région. C'est ce qui nous était annoncé.

Il y aura ainsi :

- la possibilité ouverte par la Région d'utiliser tout ou partie des 200 000 € affectés en aide au fonctionnement pour la première dotation au FRT pour du soutien individuel à la trésorerie des TPE actuellement fermées par décision de l'État ;
- la mobilisation de 100 000 € supplémentaires en 2020 au titre du FRT investissement par accélération de la mobilisation de cette enveloppe de soutien au profit des entreprises du territoire ;
- la mobilisation de 1 € supplémentaire/habitant par la Région en contrepartie d'une mobilisation complémentaire de 1 €/habitant par Grand Besançon Métropole, soit à nouveau 200 000 € chacun mobiliser sur l'enveloppe des dépenses imprévues (cela pourrait passer à 2 €, ce qui fait partie du champ des choses possibles en termes d'évolution).

D'où un total de près de 600 000 € de soutien mobilisable pour les TPE fermées lors de ce deuxième confinement, et dont le siège social est situé sur le territoire grand bisontin, en complément du fonds de solidarité national prolongé par l'État (je l'ai dit, je l'ai répété et c'est important de le souligner encore une fois) et dont le montant a été augmenté pour pouvoir aller jusqu'à une compensation de perte de chiffre d'affaires à hauteur de 10 000 € par entreprise pour le mois de novembre. C'est ce qui était indiqué plus haut dans cette note que je vous présente.

C'est donc à partir de cet exposé qu'il est proposé à l'assemblée ce soir :

- de décider du versement d'une contribution au fonds régional d'avances remboursables à hauteur de 193 279 € en crédits de fonctionnement pour activer les cofinancements complémentaires de ce fonds par la région Bourgogne-Franche-Comté dès lors que celle-ci aura validé la mise en œuvre (ce qui nous a été annoncé formellement par la Présidente il y a un instant) et d'autoriser notre Présidente, ou son représentant à signer l'avenant ;
- de décider de la mobilisation de 100 000 € complémentaires en 2020 au titre du FRT investissement dans le cadre de l'autorisation de programme déjà votée ;
- de décider de l'affectation de 30 000 € à l'opération de communication promotion du commerce local et des actions de vente en ligne mises en place pour les semaines à venir ;
- de décider de l'affectation de 30 000 € en 2020 (et 70 000 € en 2021) à l'opération des chèques « Boostez vos commerces » à destination des entreprises commerciales ayant subi une obligation de fermeture ;

- de décider de l'affectation de 150 000 € à l'opération de soutien aux familles à faibles revenus via des bons commerce solidarité, donc un apport de 150 000 € aux commerces via cette opération ;
- de décider d'une attribution de 25 000 € aux clubs sportifs de haut niveau aidés au titre de leur saison 2020/2021 perturbée par le Covid-19 ;
- d'autoriser la Présidente à signer les avenants aux conventions passées avec les prestataires experts de l'accompagnement des entreprises pour poursuivre leur accompagnement auprès de 100 à 120 TPE supplémentaires pour un montant global de 100 000 € (volet sur lequel nous devons rester très ouverts s'il y a des besoins, car c'est là que nous pouvons être très utiles) ;
- de valider les exonérations de loyers, dont je parlais il y a un instant, pour les entreprises locataires de GBM, fermées ou ayant perdu une part importante de leur chiffre d'affaires, cela touchant particulièrement des entreprises en voie de démarrage dans nos pépinières et hôtels d'entreprises.

Telle est notre proposition pour ce soir qui, encore une fois, s'inscrit en complément avec la masse des interventions de l'État. Vous savez combien de milliards d'euros cela représente et ce que cela fera peser pour nous tous dans l'avenir, puisque, et nous le savons fort bien, c'est de la dette que nous faisons tous collectivement, mais nous n'avons pas le choix dans les périodes que nous traversons. C'est un panier de nouvelles mesures, dont certaines directement liées au dispositif mis en œuvre par la Région, et dont la Présidente vient d'annoncer formellement ce dont nous parlions avec la Région depuis plusieurs jours, dans sa réunion des présidents d'EPCL, pour élargir le champ d'intervention de ce fonds régional en direction des TPE.

Nous étions autour de la table, si je prends cette image, tous sur la même longueur d'onde pour dire qu'il fallait élargir ce dispositif à des interventions touchant au fonctionnement, et ce quel que soit le motif. Nous savons qu'il y a une sensibilité concernant les loyers dans certains cas, mais pas uniquement. En termes de besoins financiers, il est extrêmement important que la Région non seulement donne ce signe, mais également avec les engagements financiers que nous nous proposons de compléter dans ce partenariat qui nous est proposé, et que, je crois, l'ensemble des EPCL de cette région approuve, si je me réfère aux échanges précédents.

Ceci est le paquet de mesures importantes que nous proposons ce soir, dans une aventure compliquée et difficile, qui ne s'arrête pas ce soir, et sur laquelle nous aurons forcément à revenir, à la fois sur le champ des préoccupations que nous évoquons à travers ce rapport, et qui sont déjà fort nombreuses, mais aussi sur d'autres dispositifs que nous avons déjà évoqués au cours des semaines et mois écoulés, pour assurer la sauvegarde, voire le sauvetage d'équipements, d'installations, d'organisations qui nous sont indispensables sur notre territoire pour tout simplement assurer la vie économique, la vie sociale et l'attractivité de notre territoire.

Nous avons tous en tête par exemple la nécessité de soutenir activement le dispositif de Micropolis, dispositif fermé, mais dont chacun sait dans cette salle qu'il est extrêmement important sur le plan de l'attractivité à travers les nombreux salons et manifestations qui ont régulièrement et normalement cours, mais hélas, qui pour l'instant sont en panne totale. C'est un exemple parmi d'autres, mais encore une fois, nous devons avoir cela à l'esprit pour bien considérer que ce dispositif, qui s'ajoute aux précédents — et nous le remplaçons d'ailleurs dans ce contexte et dans cette dynamique de progression — connaîtra nécessairement d'autres développements dans les semaines et mois qui viennent.

Voilà, Présidente, pour la présentation de cette contribution de ce soir.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Je vais vous donner la parole, mais je voudrais ajouter un élément formel. Des coquilles se sont glissées. Dans « décider du versement d'une contribution au fonds régional », ce n'est pas « d'avances remboursables », mais il s'agit bien du fonds régional territorial, dont il est question. J'ajoute une demande d'autorisation de signer l'ensemble des avenants nécessaires de la convention avec la Région, puisque, dans la mesure où nous allons sur des assouplissements, pour que je puisse les signer et que nous actions que bien sûr, nous n'allons pas refuser les assouplissements que nous propose la Région, évidemment. Mais c'est mieux que je vous le demande. Il manque donc un petit paragraphe à la demande qui sera faite au moment du vote.

Avez-vous des remarques ou des questions ?

**M. FAGAUT.**- Merci, Madame VIGNOT. Merci, Monsieur le Premier Vice-Président, de la présentation de ce rapport. C'est toujours compliqué de travailler sur un rapport qui vous est envoyé à 17h42 sur un élément important de notre Communauté Urbaine. En tout cas, il a le mérite d'exister. Je serai un plus mesuré sur les éléments et les propos que vous avez pu tenir. Je pense que Madame la Présidente, vous avez dû faire une erreur de langage à un moment donné, mais je pense que c'est cela. Vous avez dit qu'il était malvenu d'avoir un débat. Je pense que c'est une erreur de langage. En tout cas, je l'ai interprété comme cela, car au sein de l'Agglomération, de notre collectivité, il y a des débats, et là, sur la relance de l'activité économique, cela mérite de l'être.

Sur le volet économique, une fois n'est pas coutume, je vais intervenir. J'ai regardé très rapidement le rapport. Nous l'avons reçu il y a un quart d'heure. Nous avons fait avec les éléments. Vous annoncez 695 000 € — je le dis de tête — d'aides à la relance de l'activité, sauf qu'il faut enlever 200 000 € qui ont déjà été validés lors de la dernière assemblée communautaire dans le cadre de ce fonds régional. Nous retirons donc 200 000 € déjà actés lors de notre dernière assemblée. Ensuite, quand je regarde plus clairement, nous avons 25 000 € en direction des clubs sportifs, ce qui est une avance. Quoi qu'il arrive, c'était des montants que nous allions leur attribuer. Tout cela réuni, nous arrivons globalement à 450 000 € d'accompagnement en direction du tissu économique, mais pas directement, et nous le voyons, parce que nous apportons, dans le cadre d'opérations en direction des familles à faibles revenus, 150 000 € pour qu'elles puissent éventuellement consommer dans les commerces locaux.

C'est pour cela que je suis mesuré, surtout que nous allons voir un dossier aujourd'hui, le dossier n°34, qui permet, dans le cadre de ce fonds d'intervention économique, d'intervenir pleinement en direction de notre secteur économique. Aujourd'hui, avec le dossier 34, ce sont 300 000 € que nous allouons dans le cadre des espaces récréatifs, plus singulièrement les boîtes de nuit, qui sont aujourd'hui en difficulté. Évidemment, il faut les accompagner. En revanche, je pense que c'est sur ce fonds, sur ce volet, sur le fonds d'intervention économique qu'il faut être bien plus fort et bien plus engageant pour pouvoir relancer l'activité économique de notre territoire. Je pense qu'on ne nous le pardonnera pas si nous ne le faisons pas. Aujourd'hui, nous sommes regardés. Madame la Présidente, vous êtes attendue par rapport à cela, et je pense que nous ne pouvons pas nous dédouaner sur cet engagement.

Je suis aussi mesuré sur ce que vous évoquez, parce que vous parlez beaucoup de la Région. Je pense qu'aujourd'hui, nous avons aussi cette autonomie qui nous permet d'être acteurs sur notre territoire. À vous avoir écouté, j'ai le sentiment que nous sommes un peu en attente de ce que fera la Région, ou sous tutelle de la Région pour attendre de relancer vraiment notre activité. Je pense qu'il faut prendre les devants par rapport à cela, et quand on fait un parangonnage sur l'ensemble des communautés urbaines à l'échelon national, vous m'expliquerez pourquoi Lille Métropole, la Communauté Urbaine du Creusot-Montceau, la Communauté Urbaine de Dunkerque prennent des mesures directes en direction de leur tissu économique et elles y mettent le paquet.

Je pense qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas assez présents par rapport à cela. La preuve en est avec le rapport que nous avons eu il y a un petit quart d'heure. Je demande que le fonds d'intervention économique soit davantage abonder pour pouvoir venir en soutien à nos activités économiques de territoire, notamment sur la partie investissement, car cela peut se faire. Pourquoi pas ? Je vous avais proposé la dernière fois des solutions sur le volet numérique pour les accompagner dans ce cadre. Je pense que nous devons aller plus loin que certaines exonérations que nous voyons aujourd'hui dans ce rapport remis sur table, parce qu'il nous le faut, parce que c'est notre rôle, et c'est notre devoir aujourd'hui d'amortir ce deuxième choc financier, pour que notre secteur économique puisse redémarrer dans les meilleures conditions.

Je me fais ici le relais des entreprises et des commerces que je peux rencontrer et avec qui je peux échanger ; des plans sociaux sont en jeu. Monsieur le Premier Vice-Président, vous avez parlé de Micropolis. C'est bien de cela qu'il s'agit. Si nous n'abondons pas en direction de Micropolis, c'est bien un plan social qui sera potentiellement mis sur la table. Ce sont des faillites clairement annoncées. Derrière, je vous demande de revoir les éléments pour que nous soyons plus offensifs dans le cadre de cette relance.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui d'autre souhaite intervenir ?

**M. LIME.-** Madame la Présidente, ce n'est pas parce que vous êtes une femme que nous ne devons pas vous appeler « Madame la Présidente », de même pour Monsieur le Vice-Président. Je le dis, car je pense que c'est respectueux à l'intérieur de notre structure de se respecter les uns par rapport aux autres.

J'ai plusieurs points. Bien entendu, nous y souscrivons, puisque nous étions associés à cette réflexion d'une façon collective, et je pense que le Bureau a été réuni rapidement. Il y a eu des rapports, des éléments financiers sur lesquels nous avons travaillé extrêmement rapidement sur une situation qui va très vite, y compris sur des difficultés sanitaires que de nombreuses personnes n'avaient peut-être pas mesurées, et aussi avec des difficultés sur l'ensemble du domaine économique et social. Les mesures présentées ce soir nous vont bien. Elles vont dans le sens que nous avons souhaité. Elles partent d'un consensus qu'il y a pu y avoir au sein du Bureau ce midi.

J'aimerais attirer votre attention sur deux points, peut-être pas sur le court terme, mais rapidement sur le moyen terme, tout particulièrement sur les difficultés que peuvent rencontrer nos commerces de centre-ville et de centre-bourg. Je pense que nous rencontrons les mêmes difficultés à l'intérieur de l'ensemble des communes de Grand Besançon Métropole. Je pense qu'à l'image de ces difficultés que l'on peut rencontrer sur la crise sanitaire, nous devons nous interroger sur nos commerces. Quel objectif devons-nous donner à nos commerces ? Je crois que malheureusement, ce qui arrive aujourd'hui est un élément supplémentaire aux difficultés que peuvent rencontrer les commerçants.

Cela fait 30 ans que j'entends dire que le commerce est en train de mourir. Je pense que nous ne pouvons pas nous satisfaire de considérer qu'aujourd'hui, nos commerces doivent mourir pour des raisons diverses. Je crois qu'à l'issue de cette réflexion que vous avez impulsée, Madame la Présidente, sur ce collectif qui est en train de se mettre en place entre nos organisations, celles de la CCI, celles des commerçants, il faut garder cette dynamique et pouvoir donner à l'ensemble de nos structures, y compris les plus petites, car souvent, certains commerçants sont seuls dans leur propre commerce et ils doivent tout gérer, que ce soit la comptabilité, les approvisionnements, les dispositifs à adapter en termes d'e-commerce.

Je pense que nous avons une véritable possibilité, dans nos structures, en lien avec ce qui est en train d'être créé, de garder cette dynamique pour que nous puissions donner de l'avenir à l'intérieur de l'ensemble de nos commerces, et pour qu'ils puissent rivaliser. Nous l'avons souvent situé par rapport aux surfaces extérieures, mais je crois qu'aujourd'hui, ce n'est plus cette bataille qu'il faut mener, mais celle contre le e-commerce — je ne vais pas en citer, car on va encore leur faire de la publicité — et tout particulièrement sur ces phénomènes de confinement. Je vais vous donner une information. J'ai discuté avec mon facteur qui m'a dit que pendant le premier confinement, il n'avait jamais livré autant de colis. Après le confinement, cela a continué.

Je pense que certaines personnes n'avaient jamais commandé sur Internet, elles ont pris le pli. Je dis souvent que la plus grosse inquiétude de certains concerne le fait de donner son numéro de carte bleue. La première fois que vous le donnez, vous vous demandez ce qu'il va se passer derrière. En ayant passé cela, je pense que l'on a lâché de nouveau un certain nombre de dispositifs, et jamais ces entreprises n'ont fait autant de bénéficiés ou autant de charges. Nous devons donc nous adapter par rapport à cela pour pouvoir les sauver.

Mon deuxième point concerne l'accompagnement solidaire. J'ai contacté les organismes d'accompagnement des gens en grande difficulté (Secours populaire, Banque alimentaire). Ils n'ont jamais eu autant de demandes. Ils ont même connu une accélération des demandes ces derniers jours, ces dernières semaines : entre 20 et 30 % de demandes supplémentaires, notamment de personnes qu'ils n'avaient jamais vues, des jeunes étudiants, des familles monoparentales. Parfois, ils en ont perdu d'autres et ils sont en train de chercher pourquoi. C'est un peu inquiétant, car cela signifie qu'ils ont perdu des gens qui venaient régulièrement. Je pense que nous devons nous adapter par rapport à cela, et la proposition faite aujourd'hui d'accompagner les familles tout particulièrement si possible à la veille de Noël, mais cela dépendra du confinement, me semble importante.

Nous sommes satisfaits d'avoir remonté le coefficient qui était de 370 et qui est passé à 390. Je pense que si nous avons des moyens financiers, il faudra peut-être l'augmenter encore légèrement, car nous sommes vraiment sur des ratios très bas. Pour ceux qui connaissent les coefficients, ce coefficient correspond aux personnes en très grande précarité. Nous pourrions donc peut-être y travailler.

Mon dernier point a été abordé par Monsieur le Premier Vice-Président. Je veux parler de l'avenir de Micropolis. Je suis président du syndicat de Micropolis. Il y a quand même de grosses inquiétudes. J'avais déjà évoqué le sujet avec l'ancien Président et le Premier Vice-Président. Je leur avais dit qu'il me semblait que Micropolis était un outil de rayonnement économique. Je pense qu'à un moment donné, il faudra imaginer que Grand Besançon Métropole reprenne cette structure. Elle me semble évidente, en lien à l'intérieur de Grand Besançon Métropole. Dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois, il pourrait y avoir un accompagnement financier du Grand Besançon Métropole dans le cadre de ces difficultés, car c'est un outil, et nous n'en aurons pas d'autre.

**M. BAULIEU.-** Il faut préciser qu'il y a deux autres acteurs essentiels.

**M. LIME.-** Oui, il y a le Conseil Départemental, le Conseil Régional et les Chambres Consulaires sur lesquelles il doit y avoir une mobilisation. Ayant étudié les choses, il n'y a pas d'autre structure qu'une SEM (Société d'Economie Mixte). Si nous faisons la SEM, ne pas en avoir sera pire encore. Il vaut mieux sauver notre SEM que de ne plus en avoir, vu ce qu'il se passe en ce moment.

Je conclurai en disant que nous parlons beaucoup de dépenses, mais j'insiste toujours sur les recettes. Je n'entends plus trop le débat comme quoi nous payons trop d'impôts. Ce débat est récurrent depuis 30 ans. Si nous ne payions pas d'impôts, nous ne pourrions rien distribuer. Il ne faut jamais l'oublier. Cela veut dire que nous sommes dans un pays, y compris avec le Gouvernement actuel, qui fait beaucoup de redistributions pour l'instant. Nous sommes dans un pays qui redistribue le plus, soit pour les salariés avec le chômage partiel, soit pour les entreprises, soit pour un certain nombre de choses, parce que nous avons une culture de la solidarité quelles que soient les échéances et quelles que soient les structures que nous devons accompagner, à la condition d'avoir des rentrées fiscales.

Je m'interroge toujours sur le projet de loi de Finances 2021 sur la baisse des impôts sur certaines structures qui nous appellent au secours aujourd'hui. À un moment donné, il faut aussi assumer les dépenses, et nous les assumerons, mais il faudra aussi assumer les recettes, parce que nous ne pouvons pas dépenser si nous n'avons pas de recettes.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je voudrais donner deux chiffres, car souvent on ne les mesure pas tant que cela. Je vous les donne, car lorsque nous sommes ici en assemblée, nous sommes entre nous, mais nous avons aussi des personnes qui s'intéressent à ce que nous décidons. Il faut savoir que pour GBM, sans l'impact des transports en commun, qui va être important, nous sommes à 4,8 M€ de dépenses réalisées pour cette crise, et qui sont un impact de cette crise. Pour la Ville, ce sont 7 M€. Du coup, il est important que nous puissions accompagner et que nous soyons nous-mêmes extrêmement solides. Nous avons donc besoin d'une très grande rigueur et de faire les choix les plus opérationnels et les plus concrets et qui permettent de structurellement aider les uns et les autres.

Dans la note qui vous a été présentée, je vous rappelle que l'on nous reprochera de ne pas accompagner la crise sociale dans laquelle nous sommes en train de plonger. Quand je dis « crise sociale », c'est aussi celle dans laquelle certaines petites entreprises pourraient se trouver. Nous devons voir comment garder aujourd'hui les moyens d'accompagner aussi ces personnes qui sont dès à présent dans une situation extrêmement critique. Nous avons parlé des étudiants, des jeunes gens qui pensaient trouver un emploi, pour lesquels les formations sont devenues difficiles, les stages impossibles. Nous avons de nombreux éléments. Il vous est donc proposé aujourd'hui de mettre des moyens importants sur l'ensemble des leviers pour que nous ayons la possibilité d'agir, car cela concerne des pans entiers différents qui n'ont pas les mêmes besoins essentiels.

Je tenais à ajouter ces précisions suite aux propos de Christophe LIME. C'est simplement pour que nous analysions bien nos responsabilités respectives, et je ne voudrais pas que l'on me reproche d'avoir oublié la crise sociale dans laquelle nous sommes. Avez-vous d'autres remarques ?

**M. AYACHE.-** Bonsoir à tous. Veuillez excuser mon retard, mais j'étais à cette fameuse réunion dont le premier Vice-Président a parlé. Nous avons rencontré tous les EPCI depuis vendredi, les petits de moins de 10 000 habitants, quelquefois avec 30 ou 40 communes, et les plus gros, dont GBM, Dijon, Le Creusot, etc. Tous les EPCI étaient entrés dans l'ancien dispositif et ils nous accompagneront tous dans le nouveau. Aujourd'hui, il y a une crise phénoménale des très petites entreprises, des commerçants, des artisans, car les réponses classiques que nous apportons dans un plan de relance, qui sont souvent

des réponses d'investissement, ne correspondent plus au besoin tellement la situation est tragique. Aujourd'hui, sont demandées des aides en fonctionnement, des exonérations de loyers, bref, des dispositifs comme ceux que vous proposez dans ce rapport que je soutiens tout à fait, bien entendu.

J'ai entendu dire que l'on parlait beaucoup de la Région. C'est un peu normal quand on parle de développement économique et c'est justement ce que j'expliquais la dernière fois. Lorsqu'il s'agit d'aides directes aux entreprises dans le registre de la Région, la Région verse ; lorsqu'il s'agit d'aides indirectes au fonctionnement, qui relèvent de la compétence des EPCI, la Région soutient les EPCI à raison de 2 € par habitant, et l'EPCI, en l'espèce Grand Besançon Métropole, définit le cadre de son intervention. Je relève d'ailleurs que par rapport à d'autres EPCI, nous y avons ajouté un volet social que je trouve tout à fait intéressant. C'est pour cela que nous parlons beaucoup de la Région, et il ne faut pas nous en faire le reproche ni en faire le reproche à la Présidente qui s'appelle bien « Présidente » d'ailleurs. C'est parce que nous sommes dans ce jeu à deux et que vous verrez se développer tout au long du mandat, je l'espère, de la même façon.

Nous parlons de parangonnage. Je crois qu'il faut comparer ce qui est comparable. À l'échelle de la Région, nous avons justement la possibilité de comparer ce qui se fait. Aujourd'hui, depuis les toutes petites jusqu'aux plus importantes, la plupart rentrent dans ce dispositif dans des modalités qui ressemblent à celles que je découvre aujourd'hui. J'ai bien noté d'ailleurs ce que disait Gabriel BAULIEU, à savoir que nous aurions sans doute à revenir sur ce rapport s'il y avait des besoins supplémentaires pour atteindre le niveau de 2 €/habitant, ce qui fait, si nous additionnons les 2 € versés par la Région et les 2 € de GBM, 400 000 €. Je trouve que nous sommes tout à fait au niveau de la situation, même si, je le répète, quoi que l'on fasse, je ne sais pas si nous parviendrons — en tout cas, je l'espère — à faire en sorte que tous nos commerces sortent vivants de cette période très difficile.

**M. CROIZIER.**- Nous savons tous l'importance des fêtes de fin d'année pour les commerçants et les artisans. Après le premier confinement, leur situation était déjà très fragilisée et je crains que beaucoup ne se relèvent pas de cette deuxième vague. Selon la situation sanitaire, si les commerces ne rouvraient pas dans les jours ou les semaines qui viennent, bon nombre d'entre eux ne réussiraient pas, malgré les aides d'État, malgré les aides de la Région, à couvrir leurs charges fixes, à régler leur fournisseur ou à dégager le moindre salaire.

J'ai un désaccord avec l'exposé de Gabriel BAULIEU. Selon moi, la gravité de la situation fait que justement, la Communauté Urbaine ne peut pas faire l'économie d'un fonds d'urgence exceptionnel par exemple sur les loyers. Cela relève de notre compétence. Vesoul et le Pays de Montbéliard projettent de verser jusqu'à 1 000 € d'aides aux loyers. Si Vesoul et Montbéliard sont capables de le faire, nous sommes également capables de le faire. Je viens d'ailleurs à ce propos d'écrire au groupe parlementaire Modem et au Gouvernement pour suggérer que ces aides aux loyers ne soient pas assujetties aux impôts ni aux taxes qui viendraient restreindre leur efficacité.

J'ai bien conscience — et je crois que c'est le cas pour nous tous ici — des conséquences budgétaires de telles mesures, mais je crois que notre responsabilité est bien de tout faire à très court terme pour que les fermetures administratives ne se transforment pas en fermetures définitives, avec tous les drames humains que cela comporte. J'ai d'autres remarques sur les châteaux « boosteurs de bonheur », mais je les ferai à l'occasion du dossier concerné. Je vous remercie.

**Mme ROCHDI.**- Je tiens à saluer l'ensemble des mesures proposées ce soir dans ce rapport, même s'il nous est parvenu tardivement. S'agissant de la mobilisation générale aujourd'hui, dans cette période compliquée et complexe, cette situation durera tant que le virus continuera de se propager. Nous saluons les efforts de l'État, de la Région, de la Communauté Urbaine, aujourd'hui mobilisés autour du monde économique, et spécifiquement autour de nos commerçants. Ce rapport entraîne pour nous ce soir des interrogations que nous avons pour accompagner justement le monde économique et les commerces spécifiquement de proximité, sans oublier, bien sûr, les citoyens. Je souhaite quand même insister sur un point en particulier.

J'ai entendu tout à l'heure l'interrogation de Christophe LIME autour de l'e-commerce. Nous sommes aujourd'hui obligés d'accompagner nos commerces dans une démarche numérique pour qu'ils puissent continuer leurs activités dans cette période de confinement, et surtout dans cette période en amont des fêtes de fin d'année.

J'avais une question à laquelle ce rapport répond en partie. Je m'interrogeais sur le rôle de la Communauté Urbaine pour mettre en place une plateforme numérique qui pourrait accompagner justement les commerces dans un mode de click & collect, mode de toute manière porteur pour l'avenir. Nous savons surtout que de nombreux commerces n'ont pas forcément l'outil ou les moyens financiers pour s'y mettre. J'ai vu une partie de réponse dans le rapport, puisqu'il est prévu la mise en place d'une plateforme numérique. Je souhaite savoir dans quelles mesures on peut solliciter la Banque des Territoires qui propose aujourd'hui de cofinancer les solutions numériques portées par les communes ou les intercommunalités signataires d'une convention Cœur de Ville visant à faciliter l'accès aux produits et services des commerces du centre-ville afin de soutenir leurs activités dans le contexte de la crise sanitaire, et en tenant compte des nouveaux comportements des acheteurs. Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? N'hésitez pas à vous manifester. Si les personnes en Zoom souhaitent intervenir, elles le peuvent.

J'ai plusieurs éléments de réponse à vous apporter et Gabriel complètera. Je vais répéter quelque chose qui nous anime tout ici : il s'agit de trouver tous les outils et toutes les formes nécessaires, parce qu'évidemment, nous avons des situations plus ou moins graves. Ceux qui subissent aujourd'hui des fermetures immédiates sont dans une situation très tendue, évidemment, et d'autres, qui ont vu un ralentissement depuis le début de l'année, ont des situations tout aussi tendues. Ce ne sont pas forcément les mêmes raisons qui font que la situation est compliquée. Pour autant, ce qui nous importe est qu'à chaque commerçant, à chaque artisan, à chaque entreprise que nous avons l'avantage d'entendre à travers la voix de ceux que nous connaissons, de réseaux que nous avons rencontrés, des consulaires qui nous ont exposé les différentes difficultés, je reviens sur des exposés que l'on nous a faits.

Par exemple, on nous a expliqué combien il était important qu'une entreprise, lorsqu'elle est en difficulté, s'y retrouve dans les dispositifs. Nous mettons donc en place des moyens pour les accompagner. On nous a expliqué aussi combien il était important d'aller chercher les personnes qui n'osent même plus dire qu'elles sont en difficulté. Il s'agit donc d'aller les trouver, frapper à leur porte, les contacter. Avec les autres partenaires de l'économie, nous participons à cet effort consistant à aller auprès de ceux qui sont dans une désespérance importante. Nous avons besoin aussi d'apporter des éléments qui permettront à certains d'aller sur de l'investissement qui était nécessaire.

Nous avons besoin d'avoir aussi des mesures collectives (par exemple les plateformes). Nous avons eu la chance de bénéficier de structures, comme l'Union des Commerçants Bisontins (UCB), qui ont décidé de proposer leurs compétences à ouvrir une plateforme qui s'ouvrira sans droit d'entrée particulier, à l'ensemble des commerçants du Grand Besançon. Il n'est pas question aujourd'hui, dans la crise dans laquelle nous nous trouvons, de développer des outils qui ne concerneraient que certains secteurs. Il est bien évident que nous travaillons sur la dynamique d'un territoire.

Il est aussi important de voir que nous avons besoin, par exemple, des experts-comptables. Il s'agit de pouvoir rembourser ces experts-comptables qui, pour pouvoir ouvrir des dispositifs d'aides, vont travailler et faire des factures que certains ne pourront plus payer. Il est donc nécessaire de les accompagner aussi sur ce genre d'aides. Il est nécessaire pour certains d'avoir des loyers. Pour d'autres, ce n'est pas la question ; ils ont surtout besoin de voir dans quelles mesures ils peuvent être aidés de façon plus complète et systématique, parce que même si demain, nous avions 2 000 commerces en très grande difficulté sur l'ensemble de notre territoire, et que nous payions, par exemple, 1 000 € pour un mois, soit 2 M€, nous le ferions et ce n'est pas une aide négligeable, car elle se complète avec les aides de l'État et de la Région. Cette aide serait certes importante, mais elle serait, en réalité, qu'un « one shot ».

Vous êtes d'accord que nous sommes tous responsables d'un budget qui est dans ses limites et du coup, il ne pourra pas se démultiplier.

Gabriel BAULIEU pourra vous dire combien j'ai interviewé l'ensemble des autres EPCI pour savoir dans quelles mesures ils accompagnaient des entreprises qui rencontrent des difficultés à payer des loyers et sur combien de temps. Si nous le faisons sur un mois, deux mois, trois mois, six mois, parce que nous voyons bien que ce sera compliqué, nous sommes sur des choses très dures. Je suis en train de recueillir leurs actions : soit ils ne font que cette opération, et c'est un choix, soit ils ne le font que sur certains critères et ce sont les critères sur lesquels nous déciderons d'aller ou non. Tout cela est en

cours d'études. Néanmoins, cela ne « permettra » pas de contenter toutes les situations dans lesquelles nous nous trouvons. Notre volonté est donc d'accompagner très fortement, et c'est notre priorité. C'est l'accompagnement de l'entreprise.

De plus, cela répond à ces groupes de travail qui réfléchissent à la façon de faire. On nous a demandé aussi de participer à la communication de façon forte pour essayer d'inciter l'ensemble des consommateurs à aller sur une consommation locale. C'est une demande forte là aussi. Il s'agit donc d'accompagner cet investissement (ou ce fonctionnement) en matière de communication. Dans la note, il a été proposé de décliner tous les outils qui peuvent correspondre à des situations différentes, mais toutes sont des situations de détresse.

Pour revenir sur la question des discothèques, ne nous trompons pas. Elles sont complètement arrêtées depuis le mois de février. Ce n'est donc plus un mois, mais plusieurs. Elles ont subi un arrêt définitif depuis neuf mois. Du coup, ces situations sont insupportables. Nous sommes en train de proposer des dispositifs correspondant à des situations différentes pour les uns et les autres. S'agissant de la Banque des Territoires, pour les plateformes, nous venons aussi d'en rediscuter avec l'État, avec la Région, avec des initiatives locales, etc. Nous regardons comment mettre en place des plateformes efficaces qui serviraient dans un univers complet. Par exemple, quelqu'un parlait des commerces qui n'ont pas leurs produits en photo. Il faut alimenter une plateforme, cela demande une logistique en amont, en aval et c'est très lourd. Pour l'instant, nous accompagnons des mises en place de plateforme pour être, dans le court terme, très rapidement, le plus possible interactifs et pour accompagner le plus possible.

Du coup, toute cette ingénierie va se structurer. Elle va mettre en place des outils qui permettront de vivre sur un bassin ou plus globalement. Nous parviendrons peut-être un jour sur une région à des plateformes numériques. Tout cela se met en place. Pour l'instant, nous laissons les initiatives se mettre en place, car c'est l'urgence qui nous habite. Mais nous verrons comme les choses se passent. Pour autant, je reste inquiète sur l'éducation que nous faisons à aller sur le numérique de façon assez profonde. Cela étant, nous laissons aujourd'hui l'urgence nous dicter que le numérique est une solution, mais ce n'est pas non plus la panacée pour faire survivre les structures commerciales en particulier.

**M. FAGAUT.**- Nous voterons cet engagement, mais à notre sens, il ne va pas assez loin. Par ailleurs, combien de commerçants et d'entreprises se sont lancés pendant le confinement au printemps ? Certaines entreprises ont lancé leur activité à ce moment-là, et aujourd'hui, elles ne dégagent rien. Par contre, elles ont des loyers à payer. Laurent CROIZIER vous en a parlé. Cela fait un moment aussi que nous portons ce sujet sur la table. Que faisons-nous pour ces structures qui, aujourd'hui, ne sont pas sous un bail Ville ou Grand Besançon Métropole, pour pouvoir les accompagner ? Nous ne le voyons pas aujourd'hui.

Si je le ramène aux 9 000 entreprises, TPE, PME, commerces qui existent à l'échelon de l'Agglomération, les 450 000 € proposés ce soir, certes, elles ne sont pas toutes éligibles, vous avez positionné des critères, mais cela fait une moyenne de 50 € par entreprise. Je pense qu'il en manque beaucoup.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Bien sûr, si l'on compte comme cela, on ne va pas y arriver. Nous sommes bien d'accord. Nous travaillons tous avec des chefs d'entreprise qui savent très bien que la collectivité ne pourra pas beaucoup les aider. Par exemple, pour quelqu'un qui a ouvert un commerce au mois d'avril, il y a huit mois, multipliés par 1 000 € pour une entreprise et multipliés par le nombre d'entreprises... Je vous le dis tout de suite. Arrêtons de nous réunir pendant quelques mois, car nous savons que le budget que nous mettrons en matière de fonctionnement ne sera plus que du fonctionnement pour aider l'ensemble de nos commerces. C'est ce qui pourrait nous arriver si nous n'étions pas dans une diversité d'activités, d'approches, etc. Nous avons un budget à gérer, et malheureusement, dans les conditions dans lesquelles nous nous trouvons, nous devons assurer cet équilibre et ces éléments qui permettent d'aller dans ce sens.

**M. BAULIEU.**- Je voulais évoquer quelques considérations générales de l'approche globale des choses. Le propos très ciblé de Ludovic FAGAUT rejoint ce que nous devons sans cesse souligner précisément pour être aussi pertinents que possible, avec des moyens que nous pouvons mobiliser. Nous ne pouvons pas faire du systématique ni de la distribution. C'est pour cela que sur le ratio consistant à dire tant de crédit alloué pour tant d'entreprises, cela fait tant par entreprise, ayons la responsabilité de ne pas jouer à ce jeu-là. Nous ne sommes pas en train de faire ensemble une campagne de

communication. Nous sommes tous responsables sur ce territoire qui est en grave difficulté, et ce n'est pas le cas uniquement ici.

Nous savons tous que personne n'a les moyens de combler tout ce que l'économie arrêtée a perdu. C'est simple. Le PIB national est à hauteur de 2 400 Md€. L'État a avancé des sommes folles, considérables, sans doute plus de 600 Md€, seulement 25 % du PIB. Mais qui est capable de mobiliser un PIB pour le combler ? C'est impossible. Bien évidemment, il faudra qu'à tous les niveaux, il y ait une capacité d'entrepreneurs à résister pour jouer sur tous les registres possibles dans l'entreprise, parce que nous savons tous, nous entendons tous les difficultés, le désarroi, mais il faut aussi, comme cela vient d'être dit, savoir distinguer les choses dans ce contexte globalement difficile.

Après tout, ce n'est pas être grossier que de dire que dans cette période, certaines activités marchent « du feu de Dieu ». D'une certaine manière, nous nous en réjouissons, un peu, voire beaucoup, moins lorsque ce sont les plateformes internationales, mais nous avons des entreprises sur notre territoire qui marchent bien, dans toutes les activités, et certaines très bien. Nous nous en réjouissons, bien évidemment, mais cela ne dissimule pas le reste. Ne parlons pas non plus que du reste quand on veut donner une photographie de la réalité. Nous entendons donc les difficultés, le désarroi, mais nous avons aussi en responsabilité de prendre la hauteur et le recul nécessaires à partir d'une connaissance aussi précise que possible des choses, dans leurs diversités. Nous devons garder à la fois une forte empathie, mais aussi un total sang-froid pour être aussi pertinents que possible, parce qu'il nous faut agir là où il faut, quand il faut, avec ce que nous pouvons mobiliser.

Nous pouvons effectivement commenter à l'envi ce que telle ou telle enveloppe représente. Cela a été dit tout à l'heure par la Présidente. En engagement, nous approchons les 5 M€. Nous l'avons dit, et nous en sommes tous convaincus. Ce n'est, à coup sûr, pas le mot de la fin, hélas, mais nous avons aussi des recettes que nous ne retrouverons pas. Si nous parlons du versement mobilité, vous vous rappelez qu'en DM2, nous avons dit que nous en ferions le décompte à la DM3. Nous savons déjà que pour la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), puisqu'il y a l'effet retard, nous aurons une perte l'an prochain. Sur ces manques à gagner, sommes-nous à 4 ou 5 M€ ? C'est difficile à dire, mais c'est l'ordre de grandeur.

Tout cela pour dire que dans toute cette affaire, nous ne sommes pas loin d'avoir engagé (ou subi) des pertes pour un total de 10 M€. Ce n'est pas anodin, d'autant que nous savons qu'il y aura une suite. Nous devons, en responsabilité, nous organiser pour la suite qui consistera hélas sans doute à devoir encore soutenir un certain nombre d'intervenants. Si j'insiste, c'est parce que c'est un bon exemple. Si l'analyse auprès d'entreprises créées récemment met en évidence que telle entreprise a besoin d'un soutien particulier, dans ce que nous préconisons avec un appui circonstancié, c'est là que nous pensons précisément qu'il faut agir, que ce soit sur le loyer comme sur d'autres choses.

Nous n'avons pas de tabou, mais par contre, nous mettons en garde à l'égard de toute mesure à caractère générale de distribution. La Présidente a fait un rapide calcul tout à l'heure et chacun peut faire ensuite les multiplications. C'est là peut-être sans doute le distinguo que nous souhaitons souligner, avec une volonté farouche que nous avons tous d'essayer de faire le maximum pour accompagner non seulement le monde économique, mais aussi le monde social, la vie en général, pour franchir ce cap, dont nous ne connaissons, hélas, pas le terme.

Je parlais précisément de la suite. En réunion de Bureau ce midi, un Vice-Président en parlait en disant : « et le coup d'après, ce sera quoi au niveau du Grand Besançon ? » Ce qui serait encore pire serait que précisément, nous égarant l'espace d'un instant sur des engagements inconsidérés, que deviendrait notre capacité à agir sur l'économie dans les mois et les années qui viennent ? Quand je dis et je répète que nous avons 75 M€ de crédits d'investissement ouverts, plus de 30 M€ à la ville de Besançon, une cinquantaine dans les communes, une capacité à intervenir en direction de l'économie chaque année de 150 M€ suppose que nous gardions nos communes et notre communauté en capacité à le faire.

Si vous reprenez les exercices de prospective dans notre établissement, vous savez fort bien qu'il ne faut pas beaucoup de choses ni beaucoup de dérapages pour que le mouvement s'inverse et que nous perdions beaucoup de capacités à agir. Le monde économique nous le rappelle souvent. Dans la période que nous traversons, nous avons tous reçu une nouvelle lettre de la Fédération Régionale des Travaux Publics que nous avons rencontrée il n'y a d'ailleurs pas si longtemps et avec les chiffres sur table sur ce que nous avons ouvert, ce que nous engageons, etc., et encore ces jours derniers. Ce n'est

donc pas le petit commerce, mais la Fédération Régionale des Travaux Publics, et demain, c'en sera un autre.

Nous devons avoir une oreille attentive à tout cela et suivre les choses avec attention, mais aussi en gardant notre capacité précisément à jouer des différents leviers dont nous disposons pour agir au mieux et de la manière la plus efficiente qui soit pour soutenir le plus largement possible la vie de nos territoires, encore une fois en complément aux actions de l'État, le poids lourd dans l'intervention, et en partenariat avec la Région. On vous a dit pourquoi, mais il semble nécessaire de le souligner de nouveau. C'est le sens de notre action : du discernement, de la pertinence et de la maîtrise des choses pour essayer, étape après étape, d'être autant que faire se peut, là où nous devons être, avec les moyens que nous pouvons mobiliser sans sacrifier demain. Il ne faut pas sacrifier demain des entreprises, et il ne faut pas non plus sacrifier demain la capacité des établissements, des institutions politiques, sociales et économiques que nous sommes quant à leur capacité à agir et à intervenir.

Il faut préserver tout cela. Par-delà ce que l'on a envie de dire quelquefois ou les slogans que l'on veut lancer, c'est ce sens que nous devons donner à notre action, cette responsabilité, ce volontarisme que nous devons garder pas à pas, jour après jour, mois après mois, pour être au rendez-vous permanent de ce challenge qui est encore, hélas, devant nous, mais que nous devons absolument gagner, et c'est aussi avec raison et détermination que nous gagnerons.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je pense que nous nous sommes tous exprimés. Je soumets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°3 - États des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est un état habituel. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°4 - Désignation de représentants de GBM dans diverses structures

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous avons encore un certain nombre de désignations qui correspondent avec la représentation des nouveaux participants, suite à la démission de Madame JACQUEMET et de Monsieur FAIVRE. Je soumets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°5 - Règlement intérieur de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Cet outil nous permet de travailler justement dans le respect que nous devons avoir les uns avec les autres. Avez-vous des commentaires ?

**M. FAGAUT.-** Sur ce rapport que nous allons valider, je voudrais m'arrêter simplement sur l'article 11 qui dit que vous seule pouvez « décider d'entendre toute personne de l'administration qualifiée et/ou toute personne dont l'intervention serait nécessaire à l'examen des délibérations ». C'est sensiblement le même article que sous couvert du Conseil Municipal ou sur le Conseil Municipal à Besançon, puisqu'il y a des groupes politiques, et puisqu'il n'y en a pas encore ici, un groupe politique peut demander éventuellement l'intervention d'une personne qualifiée.

Pourquoi ne pas ajouter dans notre règlement intérieur, ici, à Grand Besançon Métropole, une quote-part des élus siégeant qui pourraient demander à ce qu'une personnalité qualifiée vienne intervenir devant nous, et pas simplement sous couvert de la présidence ? C'est une proposition que nous vous faisons pour permettre à une quote-part des élus ici présents, quote-part à déterminer, qui pourraient proposer l'intervention.

Quant à ma deuxième demande, puisque le règlement intérieur que nous allons voter le permet, je vous demande officiellement de pouvoir inscrire, lors du prochain Conseil d'Agglomération, les grands sujets des grands travaux dans le cadre du mandat, à savoir le contournement des Mercureaux, le pôle Saint-Jacques, la Grande Bibliothèque, le projet Synergie Campus, tout ce que nous avons validé dans le cadre du projet de territoire que nous avons voté au mois de juin 2018. À travers les différents échanges et des rencontres que nous pouvons avoir, il semblerait que certains projets seraient réorientés, arrêtés,

et je pense que cela affaiblirait notre Communauté Urbaine, cela l'amènerait à une stagnation véritable, et à un vrai danger dans ce monde concurrentiel des territoires.

J'aimerais que nous puissions en débattre lors de ce prochain Conseil Communautaire pour avoir une lisibilité, une transparence sur ces grands projets à venir, parce que si nous les arrêtons aujourd'hui, je pense que nous nous mettons en danger.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Sur le premier élément du règlement intérieur, si nous devons changer quelque chose dans le règlement intérieur, nous vous le resoumettrons. Je ne vois pas comment nous pourrions envisager des quote-parts de personnalité qualifiée, sur quels critères et au nom de qui. Comme vous l'avez dit, nous n'avons pas de groupe politique. Imaginons que chacun souhaite pouvoir proposer une quote-part, je ne vois pas comment cela pourrait être réglé.

**M. FAGAUT.-** Si par exemple, en plus de vous en tant que Présidente, vous pouvez solliciter une personne extérieure, pourquoi 10 ou 15 % des élus rassemblés ici ne pourraient-ils pas demander la participation de cette personnalité extérieure pour intervenir sur des sujets majeurs, dont nous débattons ? Si par exemple 15 % des élus de l'assemblée demandent à ce que telle ou telle personne siège, cela devrait être possible.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Pour le règlement intérieur, je n'ai franchement pas vu comment pouvait fonctionner votre histoire de quote-part. Nous allons analyser la situation et nous reviendrons vers vous. Pour ce qui est des grands projets, nous en discuterons dans le cadre des orientations budgétaires (OB) et à l'actualisation du PPIF. Bien sûr, chacun des grands projets fera l'objet d'une discussion, car tous ces grands projets sont évidemment des dossiers qui seront discutés ici.

**M. FIETIER.-** Je crois qu'il faut faire une bonne relecture, car il y a plusieurs coquilles dans le règlement intérieur. On y parle du Maire, de conseillers municipaux, de Conseil Municipal à plusieurs reprises.

**M. BAULIEU.-** Je crois qu'il y a une explication en droit sur la référence au Code Général des Collectivités Territoriales, sur des dispositions municipales qui s'appliquent aussi à nous. Nous retrouvons dans notre règlement intérieur des mentions « Conseil Municipal », « Maire », etc.

**M. FIETIER.-** Pour le coup, la convocation est faite par le Maire et pas par la Présidente.

**M. DEMILLIER.-** Dans le règlement intérieur, vous avez en italique les articles du Code auxquels l'intercommunalité se réfère. Pour de nombreuses dispositions, il n'y a pas d'article spécifique. On renvoie aux dispositions relatives aux communes. C'est pour cela que nous les avons reprises. Ce sont les dispositions en italique. Ce que nous vous proposons d'adopter ce soir apparaît en écriture « normale ».

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Monsieur CONTOZ, vous souhaitez intervenir.

**M. CONTOZ.-** J'avais la même observation que Vincent FIETIER.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Merci beaucoup. Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°6 - Élargissement de la composition des commissions thématiques de GBM et désignation de nouveaux membres (conseillers municipaux)
--

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Vous vous souvenez que la loi nous a amenés à l'acceptation d'ouvrir à un certain nombre d'élus. Nous vous avons donc proposé une méthode permettant l'élargissement de la composition des commissions. Nous devons dire combien c'est une réussite. Il nous avait été donné comme exemple que par secteur, vous aviez été très fortement sollicités. Je suis très heureuse que des élus aient envie de participer à une commission et d'entendre les discussions. Avez-vous des remarques ?

**M. MAGNIN-FEYSOT.-** J'aurais une personne à ajouter pour le secteur est. Je ne sais pas si c'est le moment de l'ajouter.

**M. BAULIEU.-** Si elle est conforme à ton quota...

**M. MAGNIN-FEYSOT.-** Oui, puisque c'est pour la commission n°05. Il n'y a qu'une personne pour le secteur est. J'ajouterai donc Marie-Lise RÉGENT qui est conseillère municipale à Vaire-Arcier.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien, merci. Nous enregistrons.

**M. GAVIGNET.-** Je représente ici le Maire de Mazerolles-le-Salin qui m'a demandé de voter contre cette proposition.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je vais soumettre donc la proposition au vote. Qui s'oppose ? Je compte une opposition. Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°7 - Création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous des commentaires particuliers ?

**M. CONTOZ.-** Dans la composition, nous avons vu que vous alliez désigner les membres. Ce serait bien qu'il y ait un membre par secteur.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Cela ne me pose aucun problème, en réalité.

**M. CONTOZ.-** Il est marqué « un collège d'élus composé de 8 conseillers communautaires ». Je trouve qu'il serait bien d'en avoir un par secteur.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous pouvons dire « oui ». Cela ne pose aucun problème qu'il y ait un par secteur. Cela convient-il à tout le monde ?

**M. LIME.-** La grande montée de la Ville abandonnera son 60/40.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Oui, c'est vrai, mais si tous les secteurs veulent s'intéresser à la grande majorité de l'investissement qui se fait sur la ville, cela me va bien. Cela ne pose aucun problème. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°8 - Indemnités de fonction des élus de GBM -  
Attribution d'une indemnité de fonction aux Conseillers Communautaires sans  
délégation et plafonnement des indemnités de fonction des membres du  
Bureau percevant une indemnité dans une structure partenaire de GBM

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous des commentaires ?

**M. KRIEGER.-** Je voudrais simplement faire une remarque. J'ai parcouru ce texte de la p.59 à la p.64. J'ai vu la liste des représentants et des indemnités que je ne conteste absolument pas. J'ai simplement remarqué sur cette liste qu'il manquait un conseiller, en l'occurrence moi. Je ne suis pas cité sur cette liste. Je reconnais les qualités exemplaires de notre économiste Gabriel BAULIEU. Je ne sais pas si c'est pour une raison économique ou s'il m'a mis au placard tout de suite (*rire*), mais je tenais simplement à le faire remarquer.

**M. BAULIEU.-** (*Rires.*) Jacques, ne me fais pas cela, mais si un conseiller communautaire a été oublié, c'est une omission.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est plafonné, y compris pour la personne qui préside le SDIS (Service Départementale d'Incendie et de Secours), pour dire les choses jusqu'au bout. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population  
et moyens des services publics**

**Rapport n°9 - Dotation de solidarité communautaire 2020 - Volets économie et cnie**

**M. BAULIEU.**- Sur ce rapport n°9, il n'y a pas beaucoup à dire, puisque c'est le deuxième volet annuel, après celui que nous avons voté au début de l'été, portant sur précisément le volet économie et la carte nationale d'identité. Sur le volet économique, il y a ce différé, puisque nous partons sur les surfaces nouvellement affectées à l'économie au regard des permis de construire délivrés l'année précédente. Il y a le temps de l'enquête que chacun connaît, et celui de l'analyse. Vous avez tout simplement l'application du dispositif en vigueur depuis maintenant de nombreuses années, purement et simplement avec les montants correspondants.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Je reviens sur les désignations, puisque Nadine DUSSAUCY pose une question. Je réponds qu'à la prochaine réunion de secteur, vous désignerez un représentant à la commission Accessibilité, évidemment, mais c'est mieux de le dire, finalement. Sur ce dossier, avez-vous des commentaires ? Je n'en vois pas. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Rapport n°10 - Taxe d'aménagement - Fixation des taux et exonérations -  
Modalités de reversement aux communes**

**M. BAULIEU.**- Ce rapport doit être présenté en assemblée, puisqu'il y a une question, au fond, en pleine évolution qu'il nous faut esquisser et travailler dans les prochains mois pour les aspects complémentaires.

S'agissant de la taxe d'aménagement (TA), chacun sait en gros ce dont il s'agit. Au détour de notre transformation en Communauté Urbaine, la perception de cette taxe de plein droit par les communes est tombée de plein droit dans le panier de la Communauté Urbaine. En urgence, l'an dernier, nous avons pris une délibération pour ne rien bouleverser dans la précipitation pour faire en sorte qu'en 2020, en réalité après les décisions d'urbanisme emportant faits générateurs d'une taxe d'aménagement, la taxe d'aménagement perçue par le Grand Besançon soit reversée intégralement aux communes dans l'état où cela se trouvait, à la fois sur le plan des taux et sur le plan des exonérations. Nous avons fonctionné ainsi.

Il y a une urgence que nous a rappelée l'État consistant à indiquer qu'il n'était pas question de franchir une deuxième année avec une hétérogénéité de systèmes d'exonération. C'est, sur le plan du droit, le point qui nous impose d'examiner cette question du devenir de la taxe d'aménagement avant le 30 novembre, date requise pour la prise d'effet sur l'année suivante. Voilà le motif qui nous amène à examiner ce dossier maintenant. Nous avons souhaité ne pas le traiter, compte tenu de ses enjeux, de manière précipitée. C'est ce que veut dire l'ensemble de ce rapport.

Au détour du passage en Communauté Urbaine, certes, la taxe d'aménagement tombe dans l'escarcelle du Grand Besançon, mais il faut bien voir aussi que durant les quelques années qui ont précédé, nombre de compétences emportant frais d'aménagement sur les territoires ont été transférées des communes vers l'intercommunalité, que nous parlions d'eau, d'assainissement, de voirie, de ZAE, etc. En quelques années le paysage a totalement changé en matière de compétences. Ce que nous disions de la taxe d'aménagement en amont de la prise de compétence PLUi (Plan Local Urbain intercommunal), bien évidemment, n'est plus totalement de circonstance actuellement, c'est-à-dire sur le fait que cette taxe soit intégralement conservée par les communes. Mais nous avons conscience que c'est un sujet délicat. Nous ne voulons donc pas le traiter dans la précipitation.

En revanche, il y a une urgence juridique. Le contenu de ce rapport s'articule autour de quelques éléments très simples. L'urgence est d'harmoniser les exonérations. Une proposition très claire est donc faite : faire en sorte que ces exonérations visent deux cas de figure, à savoir toutes les constructions à caractère social, et pour l'autre, nous avons essayé de trouver un compromis qui n'a pas fait forcément l'unanimité, concernant les abris de jardin et ce qui s'y rattache. Certains parmi nous appellent cela « la taxe cabanon ». Sur ce plan, nous avons proposé une transaction, donc un compromis sur la base

d'une exonération à 50 %. Voilà ce que nous proposons ce soir dans ce rapport pour harmoniser les exonérations. Telle est la question juridique majeure urgente.

Ensuite, nous pensons qu'il y a d'autres choses à considérer, mais il faut en prendre le temps. C'est la raison pour laquelle le deuxième aspect décisionnel ce soir concerne la reconduction pour 2021 ce que nous avons voté pour 2020, c'est-à-dire la reconduction du reversement intégral de la taxe d'aménagement aux communes. C'est le deuxième dispositif de ce rapport, avec néanmoins un complément, parce que la vie suit son cours. C'est bien de dire « on reverse les taxes d'aménagement aux communes », mais dans le même temps, les communes prennent des initiatives d'aménagement nécessitant des aménagements qui relèvent de la maîtrise d'ouvrage de Grand Besançon.

En clair, si une commune dit « je fais un lotissement », il faut aménager une voirie. La commune dit donc « je fais le lotissement, mais Grand Besançon doit me faire la voirie ». Ce n'est pas un raisonnement absurde, mais du coup, cela devient problématique. La commune dit « je fais l'aménagement, le lotissement, je vais toucher la taxe d'aménagement ; Grand Besançon, vous pouvez payer à raison de 50 % », puisque c'est notre règlement de voirie actuel.

Nous proposons donc qu'en l'attente de ce que je vais évoquer, donc du dispositif pérenne que nous pourrions peut-être trouver, qu'au coup par coup, pour que ne soient pas bloquées les opérations en cours, et nous en connaissons quelques-unes, notamment une très formellement qui fait partie de ce rapport pour un autre motif, nous proposons des systèmes de conventionnement, au coup par coup, pour que la commune s'engage à reverser à due concurrence de l'engagement financier pour le Grand Besançon, la part de taxe d'aménagement revenant sur l'opération visée.

C'est un autre élément décisionnel, celui-ci à durée déterminée, nous l'espérons, que nous proposons dans ce rapport.

Il y a bien évidemment au fond les questions qui restent posées, mais il faut un peu de temps et nous souhaitons prendre un peu de temps pour appréhender le sujet et faire des propositions pour, nous l'espérons, délibérer en temps et en heure pour une prise d'effet en 2022, pour deux choses particulièrement : aller vers une harmonisation des taux et essayer de faire en sorte que nous puissions envisager les modalités de répartition de cette taxe d'aménagement entre les communes et l'intercommunalité, l'intercommunalité portant désormais nombre de responsabilités en matière d'aménagement et d'équipement.

Je ne vais pas rentrer dans le détail de ce contenu, simplement parce que nous ouvrons le chantier et nous proposons de le confier à un groupe de travail émanant du Bureau, dont nous avons souhaité d'ailleurs vous communiquer la composition dans ce rapport. C'est donc le chantier qui s'ouvre et sur lequel nous avons à travailler. Reprenant une formule, nous pensons qu'en toute chose de cette nature, il est bon d'avoir du grain à moudre. Nous avons souhaité, politiquement, pour faire en sorte que nous donnions toutes les chances de trouver une réponse aux attentes des uns et des autres, proposer que l'approche concernant la taxe d'aménagement soit conduite parallèlement à une approche touchant au reversement d'amendes de police, puisque c'est un élément sur lequel nous avons eu une réponse en 2020.

Nous interrogeons l'État depuis quelque temps sur cette question, et nous avons eu en 2020 la double bonne surprise d'avoir une réponse favorable sur le fait que la quote-part des amendes de police de notre territoire nous serait reversée et nous avons eu le chèque en même temps, ce qui est assez rare pour le souligner. Sur la base de ce chiffre 2020, c'est de l'ordre d'un peu plus de 1 M€. Sur la taxe d'aménagement, selon les années, c'est beaucoup plus fluctuant, et c'est lié directement à la dynamique de la construction, puisque nous sommes aux environs de 2 M€ jusqu'à 3,6 M€. Si je fais une moyenne lissée, elle doit être autour de 3 M€. Il faudra donc, et c'est la mission assignée à ce groupe, définir les règles selon lesquelles nous pourrions répartir de manière pertinente ces ressources financières à l'avenir entre communes et intercommunalité, sans que nous perdions de vue ce que nous nous sommes dit de nombreuses fois dans cette salle, mais pas qu'ici, lorsque l'on a transféré la compétence Voirie.

Nous avons réussi à nous mettre d'accord, mais au prix notamment d'attribution de compensation basse. Les élus qui étaient en fonction sur le mandat précédent ne feignent pas de ne pas l'avoir entendu, parce que nous l'avons dit trop souvent. Nous savons, et c'est très concrètement perçu dans

tous les secteurs, que si en matière de ressources financières, sur la base des attributions de compensation, nous avons peu ou prou la ressource nécessaire pour conduire ce que l'on appelle « des opérations de GER (Gros Entretien et Renouvellement) », nous savons tous dans cette salle et dans nos secteurs que nous sommes trop courts en matière de crédit à affecter aux opérations de requalification ou de création qui sont cofinancées entre intercommunalité et communes, et je parle là du versant intercommunalité.

Nous avons tous un besoin de renforcer cette capacité financière pour l'intercommunalité, mais encore une fois, ce chantier est ouvert. Nous n'allons donc ni débattre ni conclure ce soir, mais c'est seulement pour attirer votre attention sur les enjeux.

Enfin, il y a dans ce rapport une disposition particulière à laquelle je faisais allusion dans mon propos. Nous évoquons ce soir un projet local en concertation avec la commune concernée, Châtilion-le-Duc. Vous avez toutes les explications dans votre rapport. Pour ceux qui ne le pratiquent pas, cela vous éclaire également sur un versant de ce que peut être la taxe d'aménagement, puisqu'il s'agirait, dans notre esprit, d'avoir un taux moyen unifié sur le territoire, mais il est possible, au cas par cas, d'avoir recours à des taux majorés. Nous proposons ici un taux majoré pour une opération sur Châtilion-le-Duc ce soir, car c'est la réflexion conduite par cette même commune et le souhait exprimé que nous reprenons dans le rapport de ce soir. C'est un autre aspect décisionnel concernant une opération sur le territoire.

Toutefois, il y a aussi d'autres modalités financières, mais nous en parlerons une prochaine fois, lorsque nous rentrerons dans le vif du sujet. Le groupe de travail ayant commencé à travailler, nous avons été éclairés sur le sujet, notamment sur les programmes urbains partenariaux qui sont d'autres formules de contribution aux aménagements. Mais là, c'est élargir les choses plus largement.

Cela me conduit quand même, au détour de ce rapport, à lancer un appel à l'ensemble des communes pour que, lorsque se dessine ici ou là un projet d'aménagement d'équipement, il y ait concertation en amont aussi tôt que possible avec Grand Besaçon Métropole, parce que précisément, des dispositifs de cofinancements particuliers, tels que celui que je viens d'évoquer, pourraient peut-être être mis en œuvre, ou d'autre démarche du type de nos collègues de Châtilion sur un taux majoré ou d'autres formules, car il en existe encore d'autres, ou d'une ZAC, etc. Néanmoins, ce n'est pas étranger au rapport. C'est dans le cœur du sujet, et les quelques dossiers que nous devons traiter déjà maintenant nous y incitent.

Lorsque vous amorcez une réflexion d'aménagement dans vos communes, faites-en part au Grand Besaçon et conduisons ensemble la réflexion pour trouver le meilleur dispositif. Je ferme maintenant la parenthèse, mais je crois qu'il était important de le dire. Ensuite, concernant le rapport, je pense que j'ai évoqué tout ce qu'il convenait d'évoquer. Sur l'aspect décisionnel, il s'agit de l'unification, l'uniformisation, l'harmonisation des exonérations, la reconduite du versement pour 2021, du reversement total de la taxe d'aménagement auprès des communes avec, lorsqu'il y a des projets particuliers, conventionnement avec les communes concernées, et le taux majoré pour la commune de Châtilion-le-Duc. Quant au reste, qui est extrêmement important, il s'agit de la mission confiée à un groupe, à savoir esquisser des propositions à retravailler en 2021.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Merci. Avez-vous des remarques ?

**M. FELT.**- Merci, Madame la Présidente. Gaby, comme tu l'as évoqué, concernant la décision que nous devons prendre ce soir, j'aurais tendance à dire que nous avons « des » décisions à prendre qui ne sont pas forcément interdépendantes les uns avec les autres. Un élu, pour des circonstances particulières, pourrait très bien être amené à dire que cette sous-disposition qui figure dans le rapport peut très bien ne pas lui convenir et il peut ne pas vouloir la voter. Néanmoins, vu la façon dont c'est présenté, on ne peut pas s'exprimer individuellement sur tel ou tel sujet, le rapport nous étant présenté globalement. Je vais donc faire une demande. Peut-on voter les décisions une par une ? Pour la première, il s'agirait de décider d'exonérer de la taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> janvier pour deux dispositions. Le taux majoré de Châtilion-le-Duc, c'est autre chose, et le maintien des taux est encore autre chose.

Peut-on éviter un vote groupé et faire un vote individualisé sur chacune des dispositions qui nous sont soumises ? Je vais parler de celle que je vais porter, puisque je m'étais, je crois, déjà exprimé sur le

sujet. Je veux parler de la première partie du rapport ; d'autres élus développeront peut-être d'autres questionnements. Si je prends la première partie du rapport « décider d'exonérer de la taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> janvier les locaux d'habitation », donc les logements publics, si j'ai bien compris, évidemment, on ne peut pas être contre, car cela me paraît être une évidence. En revanche, sur le deuxième point, sur les abris de jardin, ou la « taxe cabanon », quelle est cette taxe, finalement ? Elle concerne essentiellement les primo-accédants.

Par exemple, à Miserey-Salines, nous avons décidé en 2016 ou 2017 d'exonérer de cette taxe les abris de jardin, car lorsque l'on voyait les montants qui sortaient, c'était des montants ubuesques par rapport au prix du cabanon. À Castorama, vous trouvez des cabanons à 150 €. Pour une surface de 19 m<sup>2</sup>, vous avez une taxe de 721 €. Nous nous sommes dit que pour les primo-accédants, c'était une dépense importante, même si je note dans le rapport une proposition d'exonération à 50 %. Cela étant, je défends le fait que pour un primo-accédant, quand il a payé son terrain, sa maison, quand il a fait le tour, qu'il a mis du gazon, il faut acheter une tondeuse. Où la range-t-il ? Il ne la range pas dans le garage à cause de la voiture de madame. Il faut donc un cabanon.

*Réactions de la salle.*

**M. FELT.-** (Rires.) C'est normal de préserver madame, parce qu'il ne faut pas qu'elle gratte le pare-brise le matin. Mais ce n'est pas le sujet. Ensuite, quand il faut acheter un cabanon à Castorama, le vendeur ne vous dira certainement pas « vous allez payer 700 € de taxe d'aménagement », ou 350 € dans notre cas, puisque ce sont 50 %. C'est vraiment pour les primo-accédants. Je suis persuadé que ceux qui nous écoutent ou qui écrivent sur nous, parce que c'est le cas aujourd'hui, pourraient dire ou écrire que ce soir, nous avons fait un geste pour les primo-accédants.

Je regardai précédemment l'assistance. Évidemment, les primo-accédants sont peu nombreux, mais cela peut quand même concerner Nathan, car il risque de devenir primo-accédant. Franchement, je défends avec beaucoup de conviction cette possibilité d'exonération de la taxe d'habitation. Par ailleurs, je me demande aussi quel est véritablement le revenu de cette taxe d'aménagement sur les abris de jardin. Mais j'ai déjà posé la question.

**M. BAULIEU.-** Je t'ai donné les montants globaux, mais je n'ai pas le chiffre précis sur les abris de jardin.

**M. FELT.-** Je n'ai pas fait le calcul, mais les sommes sont ridiculement basses. Je ne crois pas que notre collectivité soit à 15 ou 20 000 € près, même si l'argent est important, mais c'est l'effort que nous devons aux jeunes de notre territoire pour leur permettre de mettre un abri de jardin. Voilà ce que je voulais vous dire ce soir.

J'ai encore d'autres choses à dire, mais d'autres s'exprimeront certainement sur les autres points, avec la conviction qu'il faut voter sujet par sujet pour avoir des votes clairs. Je voterai forcément pour les locaux d'habitation et les logements publics, mais je voterai contre la taxe d'aménagement pour les abris de jardin. Que vais-je dire à mes élus ou mes administrés ? Ils vont me dire « d'un côté, vous nous exonérez, et quand vous êtes dans la ville capitale, vous votez le contraire ». Vous comprenez bien que je ne peux pas, mais là, comme c'est présenté, je suis obligé de voter contre le tout, sauf si vous avez la pertinence de faire un vote séparé question par question. Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je me demande simplement si c'est pertinent, mais je vais accepter la dissociation. S'il n'y a que ce débat, je pense que nous pouvons accéder sans problème à votre demande. Qui d'autres souhaitent intervenir ?

**Mme BOTTERON.-** Merci, Madame la Présidente. Je m'associe à mon collègue sur la proposition de scinder les quatre propositions en quatre points. Effectivement, il est nécessaire de scinder cette délibération, parce que par un seul vote, vous nous demandez de nous prononcer sur les exonérations, sur le maintien (ou non) des taux par secteurs communaux, sur la majoration du taux de taxe d'aménagement pour la commune de Châtillon-le-Duc et la confirmation du principe de reversement intégral aux communes du produit de la taxe d'aménagement en 2021, tout en proposant le conventionnement que Gabriel BAULIEU a énoncé. Si la commune n'est pas fermée aux propositions d'exonération, si elle n'est pas opposée...

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Excusez-moi, madame, mais ce qui m'ennuierait serait que l'on dissocie et que vous alliez sur le dossier concernant votre commune, parce que là, nous serions en conflit d'intérêts. Je vous demande de commenter l'ensemble, parce que justement, nous sommes dans une dissociation, mais je vous demande de ne pas évoquer le dossier vous concernant.

**Mme BOTTERON.-** Si la commune n'est pas opposée au maintien des taux tel que votés en octobre 2019, elle est bien entendu favorable à la majoration du taux à 7 %, puisqu'elle est à l'initiative de ce projet. Ceci est bien entendu pour permettre à la commune de financer des investissements lourds, qui seront la conséquence de l'arrivée d'une population importante. En revanche, demander à l'ensemble des communes d'accepter purement et simplement de valider par convention le prélèvement par GBM de 100 % du financement des équipements publics, dont GBM a la charge, n'est pas acceptable en l'état. En effet, dans le dossier qui concerne la commune, je voudrais simplement dire que le prélèvement s'élève à 60 % du montant du produit de la TA. Si nous entendons les difficultés rencontrées par GBM...

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Excusez-moi, mais je suis surprise que pour des élus que nous sommes, qui doivent respecter les règles, vous continuiez, alors que cela fait trois fois que je vous dis que vous parlez de votre dossier, de votre commune et que vous êtes en conflit d'intérêts.

**Mme BOTTERON.-** J'élargis, Madame la Présidente.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Non, vous n'élargissez pas, vous revenez en permanence sur votre dossier.

**Mme BOTTERON.-** Le conventionnement concerne les communes qui seront confrontées aux mêmes problématiques.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Franchement, vous me donnez des éléments concernant votre commune. Nous avons tous entendu. Nous comprenons ce que vous voulez dire. Je vous demande de vous arrêter là, mais nous avons bien entendu. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

**M. CAYUÉLA.-** Bonsoir. Je pose la question de la voirie si ce lotissement est créé par un promoteur. J'ai un projet, nous avons eu des contacts avec les services de Grand Besançon Métropole. Quand nous avons demandé qui prenait en charge l'assainissement, la voirie et autres, Grand Besançon s'est vite retiré en disant : « ce n'est pas nous ».

**M. MICHAUD.-** Là, c'est différent. Pour la réalisation d'un lotissement, tout ce qui est interne au lotissement est pris en charge par l'aménageur. En revanche, pour permettre d'accéder à une création de lotissement, si des aménagements ou des adaptations sont nécessaires, par exemple en termes de système d'eau et d'assainissement, dans ce cas, nous tombons dans cette convention entre la commune et le Grand Besançon, et il y aurait prélèvement d'une partie de la taxe d'aménagement. Je souhaitais apporter cette précision.

**M. CAYUELA.-** Même s'il n'y a aucune intervention du Grand Besançon ?

**M. MICHAUD.-** Il y a forcément une intervention, les compétences aujourd'hui en matière de voirie, d'eau et d'assainissement ayant été transférées au Grand Besançon.

**M. CAYUELA.-** Non, cela ne peut pas être possible. Si vous n'intervenez pas et que vous êtes juste là pour dire « le lotissement sera conforme à ce que l'on attend. Les voiries doivent mesurer 4 mètres »...

**M. BAULIEU.-** Jean-Michel, d'après ce qu'a indiqué Jean-Paul et ce que confirmera sans doute Yves en charge des voiries, tu as un lotissement avec l'obligation de l'aménageur de faire tout ce qui est nécessaire dans le lotissement. Il se trouve que ce lotissement est à 150 m de tous les réseaux de la commune, que ce soit en termes de voirie, de réseaux humides ou de réseaux secs, parce qu'il faut aussi parler des réseaux secs, dans ce cas de figure, qui fait les 150 m ? Jusqu'à maintenant, c'était la commune. Aujourd'hui, ce n'est plus de la compétence de la commune. Dans ce cas de figure, la commune, qui est sur le point d'autoriser l'opération d'aménagement, se tourne vers le Grand Besançon et dit « j'ai 150 m à régler ».

Nous commençons à ce moment-là à imaginer les choses sur un plan technique et sur un plan financier, et nous sommes dans le 50/50, sur ce que chacun doit financer, et c'est de cela que nous parlons lorsque nous parlons d'une convention. Ce que j'indique est un peu caricatural, mais c'est pour bien expliquer les choses.

**M. GUYEN.**- J'ai rencontré Jean-Michel. Le lotissement qu'il souhaite créer est un cas particulier. Le lotisseur ou l'aménageur doit réaliser l'ensemble de l'infrastructure qui ne sera pas reprise par GBM compte tenu de problématiques topographiques. Les services qui instruisent le permis d'aménager ont fait remonter à Jean-Michel que ce lotissement ne rentrerait pas dans la partie GBM et que le raccordement se faisant, il est déjà quasiment acté. Il n'y aura donc pas de dépenses de GBM sur ce lotissement.

**M. BAULIEU.**- Donc, de convention.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Avez-vous d'autres remarques ?

**M. FAGAUT.**- Merci, Madame VIGNOT. Nous avons déjà débattu sur ce sujet en octobre l'année dernière. Si mes souvenirs sont bons, le Sénateur GROSPERRIN avait soulevé quelques problématiques. Je vais remercier Gabriel BAULIEU pour cet argumentaire tout en équilibre, car ce n'est pas simple pour ce dossier, et il l'a très bien réalisé. Néanmoins, nous y voilà. Nous voyions poindre petit à petit le transfert d'une partie de la taxe d'aménagement, en tout cas qu'elle allait rester vers Grand Besançon Métropole et qu'elle n'allait plus être transférée à terme, d'après la lecture que je peux en faire à travers les lignes de ce rapport. Vous dites très clairement « en prévoyant une gestion au cas par cas en fonction des besoins de financement réalisés par GBM ».

Nous y sommes et nous voilà bien arriver vers un arrêt de ce transfert total et de ce reversement total de la taxe d'aménagement en direction des communes. Dans le cadre de cette candidature d'appel, en juillet dernier, je m'étais engagé à continuer à avoir ce reversement total. J'aurais bien aimé entendre toutes les personnes s'exprimer sur ce sujet.

J'ai trois questions à vous poser. N'est-ce pas petit à petit déposséder les communes de leur capacité d'investissement sur leur territoire ? N'est-ce pas un élément ? Deuxièmement, n'est-ce pas aussi déposséder petit à petit les communes de recettes d'investissement ? Puisque nous savons que les taxes d'aménagement aujourd'hui apportent quand même un équilibre ou un surplus dans leur budget. Troisièmement, n'est-ce pas un risque d'opposer à terme les communes les unes aux autres, avec ce non-reversement total ou partiel de la taxe d'aménagement en direction des communes ? En répondant à ma question, pouvez-vous nous dire tout simplement si nous allons vers un arrêt de ce reversement total de la taxe d'aménagement ? À quelle hauteur ?

**M. BAULIEU.**- Sur les trois questions, je voudrais d'abord faire une petite observation liminaire, Ludovic. Cette intercommunalité est en mouvement, et j'ai cru le dire dans mon propos. La photographie d'un moment, en termes de répartition des charges et des ressources, répond à un modèle. Quelques années plus tard, elle pourrait très logiquement répondre à un autre modèle. En clair, lorsque les communes ont la charge des réseaux humides, secs, des voiries et de l'éclairage public, ou lorsqu'elles ne l'ont plus, si tu t'intéresses vraiment au budget des communes en termes d'investissement, et je n'en doute pas, accepte de considérer que ce n'est pas la même situation. Mais je ne vais pas répondre à la question précise de l'arrêt ou non, car ce n'est même pas ce que nous esquissons dans le travail que nous proposons d'engager.

Nous n'allons pas faire la conclusion ce soir au débat, à la réflexion et à l'analyse que nous souhaitons confier à un groupe de travail, dont vous avez la composition. La question sera traitée, présentée en Bureau. Elle viendra ici en débat, mais aujourd'hui, en toute honnêteté, je n'ai pas la réponse à la question, et surtout tel que formulé, à savoir si nous allons vers un arrêt ou non du reversement.

Si je vais simplement sur une opinion — note bien ce que je dis — il me semblerait légitime de parler de répartition. Je n'irai pas plus loin dans mon propos, car ce n'est pas clair non plus dans mon esprit et c'est précisément l'objet de la mission confiée à ce groupe de travail. Ce n'est donc pas le jour ou l'heure de se poser cette question qui d'ailleurs ne sera peut-être jamais d'actualité, arrêt ou pas arrêt. Une évolution ? Sans doute. Mais dans quelle proportion ou quelle modalité ? Je ne sais pas. C'est là

mission qui sera confiée précisément au groupe. Ensuite, le reste en découle, à savoir si nous allons vers une diminution des capacités d'investissement. Cela renvoie à mon propos liminaire.

Je nous invite à circuler dans nos communes, parce que les choses se voient. Il y a quelques années, on investissait dans de la voirie, dans des réseaux dans les communes. Je vous invite donc à tourner sur notre territoire. Vous verrez que les communes investissent sur d'autres choses. Cela laisse à penser que finalement, leur capacité à agir sur leur territoire respectif n'est pas si émoussée que cela, mais je vous invite à vous faire votre opinion. Allez sur les territoires et regardez ce qu'il s'y passe.

Je donnerai simplement un petit avis sur le dernier point. Ne risque-t-on pas d'opposer les communes les unes aux autres ? Les amis, je vais vous le dire très franchement. Je trouve que depuis très longtemps, nous nous cachons derrière notre doigt quant à la réalité des choses sur nos territoires. Ne parlez pas de la situation des communes. Parlez de celle de chacune d'entre elles. Comme vous vous intéressez autant que moi, voire davantage, à la réalité des choses, creusez un peu les choses pour bien les comprendre. Oui, la situation financière et patrimoniale des communes est extrêmement hétérogène, ainsi que leur développement. Ce n'est pas non plus une découverte, mais acceptons de nous le dire.

Ne parlons pas aujourd'hui, au détour de l'amorce d'une réflexion, puisque nous n'en sommes que là, du risque d'opposer les communes. Aujourd'hui, dans cette salle, comme dans toute salle communautaire, quelques-uns pourraient légitimement demander quand le train passera pour eux. Cette question serait légitime. J'en connais quelques-uns qui l'ont dit en réunion de secteur, mais ce n'est pas l'objet aujourd'hui. Ce sera peut-être une partie du débat lorsque nous présenterons les conclusions du groupe de travail.

Je ne voudrais pas non plus faire ce que je te dis de ne pas faire, à savoir tirer des conclusions avant que le travail ait commencé, mais il existe des données objectives sur les territoires, qu'il ne faut pas occulter. C'est pour cela que je disais : « ne nous cachons pas derrière notre doigt ».

**Mme LA PRESIDENTE.**-Y a-t-il d'autres prises de parole ?

**Mme CONTOZ.**- Le rapport présenté ce soir n'est pas anodin pour nos communes. Il est un paquet de points divers que l'on ne peut pas lire ni décider ensemble. Sur le problème des abris de jardin que notre collègue Marcel FELT a cité, le cas n'est pas le même dans toutes les communes. Les abris de jardin déposés chez moi sont rarement des cabanons, mais ils accompagnent souvent des piscines luxueuses. Nous ne pouvons donc pas traiter cela d'une manière unique. Lors d'une dernière séance du précédent mandat, ce sujet de la taxe d'aménagement a fait l'objet d'échanges pour le moins intenses. J'y ai participé, on y revient.

Sur l'aspect du reversement intégral en 2021, nous pourrions être rassurés. Je ne le suis pas, pas plus que les maires du Plateau unanimes qui se sont réunis vendredi. Je prends acte, avec mes collègues, du traitement au cas par cas conventionnel, c'est bien, mais la création d'un groupe de travail, cela veut dire : « attention ». Nous en connaissons la teneur, et Gaby ne s'en cache pas. Sur cette composition du groupe de travail, j'ai du mal à comprendre que les gardiens du temple n'aient pas appliqué la règle du 60/40. C'est un groupe 50/50, même si quelques personnes ont été rattachées, parce qu'elles étaient volontaires. Un groupe 50/50 a été créé.

Chers collègues, il est clair qu'il y a l'intention, et je le dis posément, d'attenter à nos quelques recettes encore disponibles. On ne peut pas dénoncer, au dire de quelques-uns, des coups bas de l'État et faire de même localement. J'imagine que dans les tiroirs de la commission n°01, le dossier sur l'harmonie fiscale sur le territoire est déjà ouvert. Nous l'avons d'ailleurs presque entendu. Chers collègues, nous devons nous tenir prêts. La taxe d'aménagement ne concerne que la voirie ou les réseaux. D'ailleurs, les réseaux ont un financement, et je suis d'ailleurs un peu las d'entendre toujours que l'on parle de réseaux, notamment d'eau et d'assainissement, car ils ont un autre mode de financement que la taxe d'aménagement.

La taxe d'aménagement est aussi pour faire un développement global des communes. Elle est née de l'imagination des Conseils Municipaux, de leur action locale, et je crois que vous devrez en tenir compte dans le cadre du groupe de travail. Sur ce rapport, ce paquet, avec les collègues du Plateau, et comme

vient de le faire notre collègue Marcel FELT, je demande un vote point par point, car nous pouvons avoir effectivement des appréciations différentes sur chaque paragraphe.

**M. TAILLARD.-** Merci, Madame la Présidente, parce que c'est bien comme cela que nous devons vous appeler, n'est-ce pas ? Je fais partie des communes qui ne sont pas sur le Plateau et qui verraient plutôt d'un bon œil que l'on parle enfin de solidarité. Celles qui risquent de voir passer le train et qui, étant confinées quasiment dorénavant à un habitat limité ne percevront quasiment jamais de taxe d'aménagement, mais pour autant, elles auront toujours des besoins. Il continuera donc de pleuvoir là où c'est mouillé.

Je voulais faire entendre cette parole, parce que je ne suis sans doute pas le seul à porter cette envie de questionner cette question de taxe d'aménagement, et tôt ou tard, quand même, puisque je l'ai déjà dit : sommes-nous dans une communauté urbaine, ou dans une juxtaposition de communes qui vont toutes défendre pied à pied leurs intérêts et qui ne seraient solidaires que lorsque la Communauté Urbaine viendrait les aider ? Mais jamais dans l'autre sens. Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Je pense que nous nous sommes tous engagés à faire territoire. La solidarité doit se mettre en place. Ceci dit, j'ai dit que je proposerais un vote dissocié. En plus de cela, nous avons bien un groupe de travail qui s'est mis en place, que nous avons décidé ensemble. Il n'y a donc aucune raison que je remette en cause en permanence le fonctionnement de nos instances. Par ailleurs, je rappelle quand même que la dynamique d'un territoire se fait, parce que justement, nous accompagnons ce qui se passe de différent d'une commune à l'autre. Ce territoire a besoin d'être aménagé dans son ensemble, d'avoir une vision. Avoir un aménagement du territoire, c'est une vision. Cela veut dire aussi que nous sommes en capacité d'engager des aménagements qui permettent de construire cette vision.

Je le dis simplement, sinon, nous n'aurons jamais une vision collective de notre territoire, mais c'est mon opinion et nous verrons le travail qui ressortira de toutes ces discussions que nous aurons.

Je sou mets donc ce rapport au vote. Concernant le premier alinéa, à savoir « décider d'exonérer de taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1<sup>o</sup> de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2<sup>o</sup> de l'article L. 331-7 », qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Concernant le deuxième alinéa, à savoir « dans la limite de 50 % de leur surface, les abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable », qui s'oppose ? Je compte 27 oppositions. Qui s'abstient ? Merci.

Concernant le troisième alinéa, à savoir « décider du maintien des taux par secteurs communaux tels qu'approuvés par délibération », qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Concernant le fait de « décider de la majoration du taux de TA à 7 % sur le secteur du Bois de Choumois à Châtillon le Duc », qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Concernant le paragraphe « confirmer le principe général d'un reversement intégral aux communes en 2021 du produit de TA [...] », qui s'oppose ? Je compte un vote contre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

S'agissant d'« autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions relatives aux modalités [...] », qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Je vous propose de passer au rapport n°11.

Rapport n°11 - Convention de financement des dépenses de protection liées à la COVID-19 entre la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole
--

**M. BAULIEU.-** C'est une simple formalité pour régulariser nos comptes entre le Grand Besançon et la Ville, sur les acquisitions de masques ou autres que nous avons faites l'un pour l'autre.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**M. BAULIEU.-** Ce n'est pas un cadeau, mais nous payons le prix de nos sinistres pour lesquels nos assureurs se sont sauvés et nous n'avons qu'une proposition pour de nouveaux contrats. Vous avez vu que cela explosait nos cotisations, mais nous n'avons pas d'alternative.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous des commentaires ?

**Mme VARET.-** Nous sommes appelés à autoriser la signature du contrat d'assurances avec la MAIF attributaire d'un marché relatif aux assurances multirisques pour la Ville et pour GBM. Nous voterons favorablement sur ce rapport, nos deux collectivités ne pouvant plus attendre pour la signature de ces contrats. Nous sommes bien conscients que l'absence d'assurances sur les patrimoines est inenvisageable au regard de la responsabilité qui pèse sur les collectivités en tant que propriétaires, locataires d'immeubles, à l'égard des voisins et des tiers.

En raison des résiliations intervenues à l'initiative d'Amlin et de Groupama, le contrat Ville arrive à échéance le 31 décembre 2020 et celui de GBM le 9 mai 2021. Vous avez lancé une consultation au niveau de GBM pour la passation d'un marché organisé en lot unique, et une seule offre a été présentée, celle de la MAIF.

Je rappelle quelques chiffres, pour ceux qui n'auraient pas lu attentivement le rapport. Il s'agit d'un marché en lot unique pour un montant de 4 277 552 € pour six années, soit environ 720 000 € annuels quand les primes que nous payions en 2020 étaient de 366 196 € pour GBM et 170 000 € pour la Ville. Nous constatons le doublement des primes — vous avez raison, Monsieur le Vice-Président, de dire qu'elles ont explosé — même si j'ai bien noté que le montant des garanties pour la Ville passe de 0,5 M€ à 1 M€.

Si la répartition des primes incombant à chaque collectivité reste la même, soit un taux différent au m<sup>2</sup> de surface assurée, la prime annuelle pour la Ville passe à 480 000 € au lieu de 170 000 €, soit une augmentation de 180 %. Pour GBM, elle passe à 247 000 € au lieu de 196 000 €, soit une augmentation de 26 %. C'est important, et les augmentations impactent les budgets de nos collectivités qui seront privées d'une marge de manœuvre pour d'autres actions. Nous avons pu voir tout à l'heure le besoin de financement, dans cette période de crise sanitaire, pour aider les populations fragilisées, le monde associatif, le monde économique.

Après avoir fait ce constat, j'ai une remarque. La cause des résiliations intervenues réside dans la sinistralité importante sur notre territoire, et notamment l'incendie important en 2013 de la tour de la Pelote, l'incendie criminel de l'Hôtel de la Ville en 2015, mais surtout les deux derniers, l'incendie criminel de la maison de quartier de la Grette en 2018 et l'incendie criminel du parking souterrain Cassin et de la fourrière. On ne peut faire que le lien entre la sinistralité et la sécurité sur notre territoire. C'est l'ensemble du territoire, les Bisontins et les Grands Bisontins, qui sont pénalisés par cette sinistralité. Nous ne sommes pas dans un domaine bisonto-bisontin.

La politique de la Ville, dans le cadre de la sécurité, est à ce jour quasiment inexistante, comme nous avons pu vous le rappeler, Madame la Présidente. Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ne s'est toujours pas réuni. La Ville est opposée au développement de la vidéoprotection (ou vidéosurveillance). Les chiffres de la délinquance ne nous sont pas communiqués, alors qu'ils devaient l'être dans un communiqué de presse annoncé au début du mois d'octobre.

Ces constatations et ces remarques, Madame la Présidente, vous sont adressées dans le format de GBM en raison de l'impact sur le budget de GBM (+26 %) à l'occasion du marché d'assurances multirisques en lot unique, dont nous débattons. Toutefois, l'impact est encore plus important pour la Ville, et nous espérons tout simplement que ces remarques et ces constatations pourront rendre plus légitimes à vos yeux nos interrogations et nos attentes quant aux actions que compte mener la Ville pour assurer plus de sécurité aux Bisontins. Je vous remercie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est enregistré. Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville**

Rapport n°13 - Contrat de Ville -  
Rapport Politique de la Ville 2019

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous abordons maintenant d'autres éléments, et notamment la façon d'accompagner les quartiers en souffrance.

**Mme ETEVENARD.-** Ce rapport informatif 2019 est l'occasion de visionner un petit film synthétique de deux minutes, réalisé par Grand Besançon Métropole, pour mieux discerner les contours du Contrat de Ville, dispositif multipartenarial, solidaire, ce dont nous avons besoin en cette période difficile.

*Une vidéo est projetée en séance.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Comme vous pouvez le voir, c'est un dispositif ambitieux, complexe par sa transversalité. Ce rapport obligatoire que vous avez pu lire rend compte de ce qui a été fait pendant l'année 2019, et c'est l'occasion, même si les nouveaux élus n'y étaient pas, d'y discerner les priorités, d'autant plus au vu de l'actualité qui creuse encore davantage les inégalités.

Il rend compte d'une politique menée par Grand Besançon Métropole, collectivité pilote du Contrat de Ville, la ville de Besançon, et plus largement par les 21 signataires au premier rang desquels figurent l'État, la Région, le Département, les bailleurs et la CAF que nous pouvons saluer pour ce travail de confiance.

Est joint à ce rapport l'avis du Conseil Citoyen de Planoise engagé qui discerne et rejoint sur plusieurs points l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville qui s'achèvera en 2022, l'importance :

- de lutter contre le décrochage scolaire, en lien avec la parentalité,
- de lutter contre le non-recours aux droits sociaux, en lien avec la fracture numérique,
- de favoriser l'accès à la santé,
- de lutter contre le fléau qu'est la violence faite aux femmes,
- de favoriser l'égalité,
- de favoriser l'insertion professionnelle et la formation en rapprochant les différents acteurs,
- de favoriser les animations et l'événementiel sur les quartiers.

L'implication des habitants est le fer de lance du projet de chaque quartier, comme peuvent l'illustrer en 2019 la réappropriation par tous, y compris les jeunes, de la place Olof-Palme à Orchamps-Palente, ainsi que l'événement Pas de Quartier pour les Déchets à Planoise, en mobilisant plus de 500 enfants. Du sur-mesure dans chaque quartier, en lien tout proche avec les habitants et les différents acteurs dans leur singularité. En 2019, c'était aussi la déclaration d'engagement du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU) de Planoise qui s'étendra sur une dizaine d'années, dont le budget total, tous partenaires confondus sur dix ans, s'élève à 174 288 000 €.

Je m'adresse aux Grands Bisontins qui nous suivent devant leurs écrans pour faire valoir à long terme la participation citoyenne dans tous les quartiers, y compris ceux en observation comme Curie-Pasteur à Novillars, pour qu'ils ne basculent pas, en bonne intelligence avec le travail conjoint des élus de quartier, à la démocratie participative avec l'ensemble du Conseil Communautaire, cela avec la complicité des services dont nous saluons le travail, ainsi que celui du Contrat de Ville, chef de file. Je précise que ce rapport est informatif et ne préjuge en rien des actions futures.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-**Merci. Avez-vous des remarques ?

**Mme LEMERCIER.-** Merci, Madame la Présidente. Je voudrais revenir sur la présentation du projet de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) aux habitants de Planoise du 16 octobre

dernier. En tout premier lieu, il est regrettable que les élus de cette assemblée et ceux de la commission concernée n'aient pas été conviés, excepté les Vice-Présidents de la commission et, surprenant, les élus de la majorité de Besançon. En effet, en ce qui nous concerne, Jamal LOUHKIAR et moi-même, nous siégeons dans cette commission, et nous avons découvert l'invitation sur les réseaux sociaux. Comme vient de le rappeler Madame ETEVENARD, Besançon n'a plus du tout la compétence politique la Ville. La loi de décentralisation est très claire : GBM a cette compétence. Certes, de nombreux services de Besançon participent financièrement au Contrat de Ville et peuvent avoir un regard sur les projets, mais la gouvernance n'en reste pas moins à GBM.

Pourtant, lors de cette réunion à Planoise, nous avons appris qu'un adjoint de la ville aurait en charge la coordination du projet ANRU, et depuis, nous avons découvert que les adjoints de quartier de Besançon animaient les réunions du Contrat de Ville et qu'ils auraient un regard sur l'instruction des dossiers. Pourriez-vous nous expliquer, Madame la Présidente, pourquoi des adjoints de Besançon, qui n'ont pas de délégation à GBM et qui ne siègent pas dans la commission en charge de la politique de la Ville sont-ils coordinateurs de ces sujets ? Il n'est pas question de cibler des personnes, mais bien des délégations. Comment se fait-il qu'il y ait ce mélange de responsabilités entre les deux collectivités ?

Il y a ici un véritable problème juridique. Il y a visiblement une confusion de gouvernance entre deux collectivités, qui doit être résolue. Je vous remercie, Madame la Présidente, de l'envisager.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** En réalité, vous mettez le doigt sur un point très intéressant. Effectivement, mais c'est une politique de la Ville, nous avons proposé, dans la composition de l'équipe de Besançon, de mettre en délégation trois adjoints de quartier, dont un en responsabilité du quartier de Planoise pour coordonner l'ensemble des politiques qui seront menées sur Planoise, sur toutes les politiques qui seront menées à Planoise.

Le Contrat de Ville, qui est une compétence du Grand Besançon, est travaillé en coprésidence d'actions menées sur Planoise, pour s'assurer que toutes nos politiques — et c'est notre ambition à chacun ici — soient menées de façon cohérente. Voilà la réponse.

**Mme LEMERCIER.-** J'ai bien regardé les textes, j'y ai passé mon dimanche. Excusez-moi, Madame la Présidente, mais juridiquement, cela ne tient pas.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je peux vous assurer qu'il n'y a aucune difficulté à mener un copilotage sur des actions. Ce n'est pas une commission ni une institution, mais c'est une organisation de la façon, dont les réunions s'organisent. Nous sommes bien sur une collaboration entre une élue qui s'occupe du Contrat de Ville et un élu qui s'occupe du quartier concerné. Merci pour cette présentation. C'était simplement à soumettre au débat. Avez-vous d'autres commentaires ? Je n'en vois pas. Très bien, je vous remercie.

Rapport n°14 - Planoise, Quartier d'Excellence Numérique, phase de mise en œuvre - Convention financière avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et accord de consortium
---

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous des commentaires ?

**Mme ROCHDI.-** Merci, Madame la Présidente. Il s'agit là d'un rapport très important. Nous vivons actuellement une situation inédite et particulière due à la crise sanitaire. Cette situation nous montre une fois de plus l'importance grandissante du numérique dans nos vies, dans nos quartiers, au quotidien. Le numérique assure une continuité de l'activité et de la vie en cas de crise, mais aussi en temps normal, une continuité pour l'emploi, pour l'éducation, la santé, le commerce, les administrations, le lien social et le service aux personnes, pour le commerce de proximité aussi pour lequel nous sentons plus que jamais l'enjeu de la digitalisation.

Cette crise nous montre encore plus intensément que les temps sont en train de changer, que les pratiques sont en train d'évoluer, qu'il faut donc un accompagnement résolu pour réussir cette transition numérique. Quand le matériel informatique, les compétences, ou l'accès aux réseaux font défaut, les choses se compliquent. Je prends pour exemple, lors du confinement du mois de mars, les difficultés rencontrées pour assurer une continuité éducative à destination des élèves et de leurs parents. Ce

projet répond donc à de réels besoins dans le quartier de Planoise, dans tous les quartiers de la ville, et sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon.

Pour prolonger ce thème, je souhaite en savoir plus sur une question concernant le volet accès à la formation prévu dans ce volet de Planoise. Je souhaite savoir où nous en sommes à ce jour du dossier Campus connecté, très utile à notre territoire. Merci.

**M. GUYEN.-** Dans ce rapport, il s'agit exclusivement de créer un consortium s'agissant d'un portage par GBM avec la Caisse des Dépôts et Consignations, et l'ANRU. Pour la deuxième question, je n'ai pas personnellement la réponse, ne connaissant pas tout à fait le dossier, mais je promets de vous le rapporter personnellement pour vous répondre, et pour répondre éventuellement à l'ensemble de l'assistance. Aujourd'hui, c'est un projet contenu dans la démarche qui peut bénéficier de fonds. C'est sur ce sujet présent que nous devons débattre ce soir. S'agissant de la deuxième partie, j'aurai une réponse plus précise dès que j'aurai pu me renseigner.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous d'autres remarques ou questions ?

**M. FAGAUT.-** Concernant ce rapport, on vient d'évoquer la situation du numérique et son importance aujourd'hui, qu'il a toute sa place dans notre société. Concernant la filière numérique sur le territoire bisontin et grand bisontin, aujourd'hui, cette filière est assez faible sur notre territoire et elle demande à être encouragée davantage, parce qu'en regardant les derniers chiffres de l'INSEE et ceux de l'association Silicon Comté, je crois que nous sommes environ à 1 500 emplois dédiés à la filière numérique sur le bassin bisontin, ce qui est assez faible pour nous.

Après avoir rencontré un certain nombre d'entreprises avec lesquelles j'ai pu échanger et qui ont pignon sur rue sur le volet numérique, que ce soit Flowbird, Netalis ou encore Hiptest. Elles se demandent pourquoi elles n'ont pas été associées à la création de cet espace totem, parce qu'il y a une vraie demande d'un bâtiment totem dédié au numérique. C'est vraiment une bonne idée. Par contre, ils se sont interrogés sur l'emplacement de Planoise. En tout cas, ce sont les remontées qu'ils ont pu me faire.

Quand allez-vous davantage ouvrir les systèmes d'open data pour pouvoir faire circuler davantage de données nécessaires aux développeurs, et pour que les développeurs viennent sur ce bâtiment totem ? Parce qu'aujourd'hui, ils estiment qu'il n'y a pas assez de données ouvertes pour pouvoir proposer des applications innovantes, donc s'appuyer sur cet open data davantage ouvert.

Nous en revenons, concernant cet espace et ce bâtiment, à la 5G, car il faudra aussi un débat autour de la 5G à un moment donné, car c'est un élément capteur pour les entreprises de dernière génération, qui vont être capables de transporter des usages numériques suivant ce qu'on leur demande par rapport à leurs innovations. J'aimerais que vous puissiez m'apporter des réponses sur l'open data. Quand aurons-nous un débat autour de la 5G ? Comment ce bâtiment totem est-il rempli aujourd'hui dans sa respectue ?

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je ne peux pas répondre, car je suis en conflit d'intérêts. Nous sommes nombreux à être en conflit d'intérêts sur ce dossier. C'est pour cela qu'Yves GUYEN le présente ce soir. Je vous propose que nous parlions de la question numérique plus globalement à un autre moment pour apporter des éléments de débat et de discussion.

Yves, avais-tu des précisions à apporter ?

**M. GUYEN.-** Je n'ai rien à ajouter. Je voudrais bien appréhender les questions posées ce soir pour apporter les réponses adaptées.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Les réponses adaptées au dossier, parce que là, ce n'est pas tout à fait une réponse, mais c'est plus général. Nous l'apporterons sur un autre dossier que celui-ci.

Avez-vous d'autres remarques ?

**M. CROIZIER.-** Merci, Madame la Présidente. Cela fait plusieurs années que ce projet attire mon attention. J'ai toujours plaidé pour une structuration et un développement plus important de la filière du numérique sur Besançon pour plusieurs raisons. Premièrement, nous avons une vraie tradition

d'innovation à Besançon et nous devons absolument la conserver. Je vous rappelle qu'en matière de numérique, Besançon était la première ville à déployer un réseau de fibre optique en 1994. Deuxièmement, un technopôle sur le domaine du numérique est très complémentaire à d'autres technopôles ici présents. Je parle évidemment de Témis Innovation dans le domaine des microtechniques et Témis Santé dans le domaine du medtech et du biotech.

Il y a plusieurs conditions pour assurer un développement d'un écosystème : l'accompagnement, le foncier et l'immobilier d'entreprise, le financement, la recherche et l'innovation, les formations reconnues et spécialisées. Pour ce qui concerne le domaine de la santé, nous avons l'ISIFC (Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté), école qui s'est maintenant très bien installée à l'échelon national. Sur le domaine des microtechniques, nous avons l'ENSMM (École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques) désormais renommée. Y a-t-il un projet d'une nouvelle école dans le domaine du numérique, qui accompagnerait le développement de cette filière sur le territoire ? Y a-t-il un projet avec l'université, par exemple, sur ce domaine ?

Pour finir, je crois qu'il ne suffira pas non plus de prononcer le mot d'excellence numérique pour convaincre et attirer une entreprise qui possède plusieurs dizaines ou centaines de milliers d'euros de matériel, une entreprise qui emploie des ingénieurs de très haut niveau, où les salariés n'ont pas d'horaires, où ils peuvent quitter leur travail très tard dans la soirée. Je crois que ce projet ne sera pas une réussite s'il n'y a pas une très forte volonté d'un retour à la sécurité sur le quartier de Planoise. Je vous remercie.

**M. GUYEN.**- Je prends, note et je reviendrai sur le sujet, mais le dossier qui nous préoccupe ce soir concerne le fameux financement du consortium sur Planoise, qui intéresse l'ensemble des bailleurs, la Caisse des Dépôts, Néolia, Habitat 25, etc.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Avez-vous d'autres remarques ?

**Mme ROCHDI.**- Je souhaite juste rapporter une information par rapport au relais formation de ce beau projet sur le quartier de Planoise. Parmi les projets, l'installation ou la création d'un CFA (Centre de Formation des Apprentis) du numérique sur le quartier est une première au niveau national, donc encore une première, parce que cela devrait s'installer dans un quartier de la Politique de la Ville. Par ailleurs, le Campus connecté vient justement compléter l'offre de la formation aux jeunes qui sont en décrochage ou qui souhaitent accéder à des formations qui ne sont pas forcément présentes sur notre territoire, ou à des formations universitaires.

Cela permettrait à ces jeunes d'accéder à des formations à distance, sans forcément se déplacer, sans forcément avoir des frais supplémentaires à supporter. Si nous vidions le projet d'excellence numérique de ces deux projets, je pense que le projet tel qu'il a été imaginé n'aurait pas de sens.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°15 - Contrat de Ville - Convention d'Abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Avenants n°2 de prorogation
--

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°16 - Contrat de Ville - Conventions Gestion Urbaine et Sociale de Proximité - Avenant de prorogation
--

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°17 - Contrat de Ville -  
Définition et mise en œuvre du programme de renouvellement urbain de  
Planoise - Demande de subvention FEDER

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°18 - SEM Habitat et logement social - Désignation des élus

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du  
cadre de vie et développement durable**

Rapport n°19 - Concession de service public- Gaz -  
GRDF - SIVOMB Thoraïse-Boussières - Rapport 2019

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Il s'agit d'une prise d'acte.

Rapport n°20 - Concession de service public- Réseau de chauffage urbain de Planoise et des  
Hauts du Chazal - Société CELSIUS - Rapport 2019

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Avez-vous des commentaires ? Non.

**Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages,  
infrastructures**

Rapport n°21 - Rapport d'activité 2019 de la DSP des lignes Ginko du cœur de l'agglomération

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Je pense que nous aurons l'occasion de rediscuter de la situation de Ginko.  
Avez-vous des commentaires ?

**M. FAGAUT.**- Sur ce rapport n°21 et cette DSP, c'est un sujet d'ampleur qui nous concerne tous et qui  
va impacter, selon les décisions de mandat en cours. Mon intervention portera sur quatre points :

- les établissements scolaires,
- la fréquence des transports (point que je rattache au pôle Viotte),
- la sécurité,
- vos intentions.

Concernant les établissements scolaires, nous rappelons depuis plusieurs années ici qu'il faut  
aménager cette tarification. Je ne sais pas quelles relations vous avez pu déclencher à l'égard de  
l'opérateur pour que nos collégiens aient une véritable équité territoriale sur le territoire,  
puisque aujourd'hui, un jeune collégien paie quasiment 180 € pour faire le trajet entre son domicile et son  
collège (aller-retour). Je crois qu'il y a vraiment un travail à apporter sur cette iniquité territoriale.

S'agissant de la fréquence, et nous l'avons vu avec l'arrivée du tram, il y a une réalité implacable.  
Quelques quartiers périphériques de l'hypercentre de Besançon ont perdu drastiquement des créneaux  
horaires, voire des lignes. Je citerai certains secteurs. La place Risler sur le secteur de Saint-Ferjeux  
n'a plus forcément de bus qui passent aujourd'hui, puisque les gens sont obligés de se déplacer soit  
sur la rue de Dole, soit du côté de la caserne Brûlard des pompiers. Vous avez aussi exactement la  
même problématique sur le quartier Saint-Claude, sur le quartier des Tilleroyes. J'en veux pour preuve  
aussi aujourd'hui que des personnes ne peuvent pas aller convenablement à l'EPHAD des Tilleroyes  
rendre des visites, et même à l'inverse, les habitants du secteur du Tilleroyes rencontrent des difficultés

à se rendre à la polyclinique de Franche-Comté, puisqu'il n'y a que très peu de bus aujourd'hui desservant cet espace.

Je pense que nous devons avoir un travail plus micro que macro sur cette présentation, parce qu'en p.379, on dit que les quartiers sont plutôt bien desservis. Je pense qu'ils ne le sont pas toujours sur le secteur bisontin. À mon avis, il y a à réadapter l'offre.

Par rapport à cela, quid demain du pôle Viotte ? Nous n'allons pas refaire le schéma du pôle Viotte. Ce sont 1 000 agents qui y travaillent, 320 places de stationnement. Comment avez-vous anticipé cela pour éviter l'étranglement sur la rue de la Viotte, sur la rue du Chasnot, voire sur le bas de la rue de Belfort ? Comment avez-vous pu l'envisager ? Surtout que l'on indique en p.385 que l'arrêt gare Viotte devient le troisième arrêt le plus fréquenté, c'est-à-dire qu'il remonte dans les espaces d'arrêts les plus fréquentés.

Ensuite, au niveau de la fréquence, je voudrais m'arrêter sur la ligne 3 qui dessert l'Université. Le matin, c'est digne des heures de pointe du métro. Les étudiants sont entassés sur cette ligne 3 qui est bondée et je ne pense pas que ce soit conforme aux gestes barrières par les temps qui courent.

Un autre sujet m'a beaucoup interpellé en termes de fréquence. Je voudrais avoir votre avis et connaître vos perspectives sur les parkings relais. Les plus fréquentés sont celui des Hauts-de-Chazal et celui de Micropolis avec 37 et 31 %. Cela laisse donc imaginer et augurer ce que sont les autres aujourd'hui en termes de fréquentation. Quels sont vos éléments à venir concernant ces parkings relais ?

Mon troisième point concerne purement la sécurité dans les transports. Nous voyons et nous saluons que le taux de fraude a diminué. Il est passé de quasiment 15 % à 10 %. Nous pouvons donc saluer le travail engagé par les équipes de contrôle. Cependant, nous voyons dans le rapport que 140 faits cumulés ont été constatés en 2019, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2018. Mais surtout, et c'est implacable, c'est une augmentation de 83 % du nombre d'agressions des conducteurs portant à 22 faits sur 2019, soit quasiment un fait tous les 15 jours sur notre territoire. Je ne partage donc pas forcément l'analyse qui a pu être faite comme quoi le nombre d'incivilités reste faible. Ne serait-il pas envisageable de travailler sur des unités mixtes pour sécuriser davantage nos lignes de bus et nos conducteurs ?

S'agissant de vos intentions, car cela va arriver, sans revenir sur le couplet du rapport n°6 du 10 septembre dernier concernant la gratuité que vous avez fait passer en force dans le cadre des pics de pollution, je voudrais revenir sur vos intentions qui sont aujourd'hui de rendre la gratuité totale des transports. Qu'en est-il ? Nous voyons sur 2019 une perte des recettes à hauteur de quasiment 1 M€ et des dépenses d'exploitation à hauteur de 35 M€. Or nous savons qu'une gratuité totale des transports coûterait à la collectivité 12 M€ au bas mot. Pouvez-vous nous apporter des réponses précises sur ce sujet ? Merci.

**Mme ZEHAF.**- Je vais essayer de répondre sur quelques points. S'agissant de la sécurité, je ne vous rejoins pas. Sur un réseau qui transporte 26 millions de voyageurs, nous avons seulement 140 faits enregistrés, ce qui n'est pas énorme. Un véritable travail a été fait avec le délégataire, les forces de l'ordre, quasiment tous les postes étant reliés directement à la police. La police intervient donc très rapidement quand un fait est signalé. Le travail est également réalisé avec la collectivité pour assurer la sécurité des personnes transportées du personnel qui conduit les bus et les tramways.

S'agissant des parkings relais, un travail reste à faire. Nous le poursuivons avec le délégataire pour les dynamiser. Néanmoins, sur 2019, nous ne pouvions pas faire un vrai bilan. Nous ne pouvions pas comparer avec 2018, car il y a eu un changement dans l'accueil des parkings relais. Ce bilan sera plutôt réalisé sur 2020, année qui sera encore plus perturbée par la crise sanitaire.

S'agissant de la fréquence de la ligne 3, nous l'avons augmentée. Cette ligne est victime de son succès, elle fonctionne très bien. Nous avons travaillé avec le délégataire pour ajouter plus de fréquences sur cette ligne.

S'agissant des établissements scolaires, chaque année, nous améliorons la desserte scolaire. Je ne sais pas ce que vous entendez sur le sujet, mais sur le périmètre de l'agglomération, la dernière desserte scolaire mise en place est pour la Chevillotte. Cette desserte coûte 15 000 € à la collectivité

pour transporter deux élèves. Nous essayons d'étendre sur toute l'agglomération pour permettre à chaque élève de rejoindre son établissement scolaire en toute sécurité.

**M. FAGAUT.-** Je parlais du coût pour les familles.

**Mme ZEHAF.-** Sur certains secteurs, vous dites qu'elles n'ont droit qu'à un aller-retour sur la journée. Cela permet quand même aux collégiens et aux lycées de venir en ville, de pouvoir aussi bénéficier du transport Ginko n'importe quand, et avec aussi des transports à la demande.

Pour 2020, par rapport à la crise sanitaire, nos collectivités auront besoin du soutien de l'État. Il y a eu un rapprochement de l'Association des Maires de France (AMF), du Groupement des Autorités Responsables de Transports (GART), des communautés d'agglomération, pour se rapprocher de l'État pour que le protocole signé avec l'Île-de-France soit le même pour les collectivités. Nous estimons des pertes de recettes par rapport au versement mobilités, à la vente de tickets. Sachez que les maires et le GART travaillent d'un commun accord pour pouvoir solliciter l'État pour que nous bénéficions du même protocole que l'Île-de-France.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous d'autres remarques ?

**M. CROIZIER.-** Merci, Madame la Présidente. Je vais illustrer les propos de Monsieur FAGAUT sur la ligne 3. J'ai été interpellé par un groupe d'étudiants habitant à proximité de la gare. Cela fait plusieurs années que l'on indique que la ligne 3 est victime de son succès et qu'elle n'arrive toujours pas à absorber le flux aux heures de pointe.

J'ai vérifié avec eux les fréquences pour me rendre compte qu'un bus passait quand même toutes les cinq minutes. Nous ne pouvons pas dire que la fréquence n'est pas là. Est-ce un problème de capacité de bus ? On m'a dit qu'il n'y avait pas forcément toujours des bus à soufflet. Cela occasionne tout de même des retards et une vraie incertitude, ce qui, il faut bien le reconnaître, n'est pas très agréable pour les étudiants qui vont en cours, comme pour les salariés qui travaillent sur les zones de Témis. N'oublions pas que la ligne 3 dessert aussi la zone de Témis. Je trouve donc que c'est assez problématique et qu'il faut vraiment prendre ce dossier à bras-le-corps pour un arrêt aussi important et stratégique que peut l'être l'arrêt de la gare Viotte. Je ne vous explique pas derrière les conséquences sur les arrêts qui suivent. J'imagine qu'aux arrêts à Voirin ou au Palais des Sports, on ne peut pas monter le matin.

Les jeunes m'indiquent que parfois, ils voient passer deux, trois, quatre bus avant de pouvoir monter. Quand c'est sous la pluie, c'est beaucoup moins agréable, et on ne parle pas des distanciations sociales impossibles à respecter. L'un des étudiants m'indiquait que cette année, il avait préféré renoncer aux transports en commun. Tout cela n'est évidemment pas à prendre à la légère. Je ne doute pas, Madame ZEHAF, que vous ne prenez pas le sujet à la légère, mais je pense qu'il va véritablement falloir pouvoir répondre sur ce créneau horaire, au besoin et à la demande.

**Mme ZEHAF.-** Nous y travaillons. Nous travaillons aussi à la désynchronisation des temps avec l'Université.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Cela a été travaillé par plusieurs universités avec leurs agglomérations qui sont allées sur une désynchronisation. Cela ne concerne pas seulement les transports en commun, mais cela correspond aussi à la capacité des restaurants universitaires à accueillir des files entières en un temps assez court. Certaines universités ont travaillé sur ce sujet, je crois que c'est Rennes ou Brest, voire les deux d'ailleurs. Elles ont travaillé ce genre d'organisation de la vie universitaire pour que tout le monde ne commence pas à 8h, car du coup, on a une très grosse affluence et dans tous les cas, même si l'on mettait des bus toutes les trois minutes, ce serait quand même saturé. Ce travail est en cours.

La nouvelle gouvernance de l'Université s'était engagée à se pencher sur cette question. Ce chantier va s'ouvrir avec la nouvelle gouvernance de l'Université, mais aussi en articulation avec l'ENSMM et l'ensemble des centres de formation qui sont sur le secteur. Il était demandé depuis très longtemps de travailler ce dossier, notamment sur la réorganisation des temps d'accueil décalés des étudiants, pour que non seulement ils puissent se décaler dans la pratique des transports en commun, mais aussi en termes d'accès aux restaurants le midi, car c'est problématique pour eux. Ces sujets existent dans

toutes les villes universitaires, et la solution la plus simple est la désynchronisation qui demande d'ailleurs, du coup un travail assez fin, puisque c'est une question d'occupation des salles de cours.

C'est un gros travail à faire, qu'ils ont l'intention de faire. Je suis contente, car le Grand Besançon demande depuis très longtemps d'avancer sur ce dossier.

J'espère que nous pourrions apporter des réponses à toutes ces questions par le plan de Mobilité dont nous avons voté le principe il y a maintenant deux séances, et qui nous animera les uns les autres. Il va falloir y travailler pour trouver un certain nombre de solutions. Quant aux transports gratuits, je voudrais revenir sur la lecture de notre programme, puisque vous faites référence au programme municipal qui était plutôt sur une approche et des propositions concernant la jeunesse, dont les scolaires, mais nous en reparlerons.

Je vous propose de passer au rapport n°22.

Rapport n°22 - Avenant n°7 à la Délégation de Service Public des lignes du cœur de l'agglomération du réseau de transport public Ginko

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°23 - SPL Mobilité - Modification du capital social prise de participation et désignation d'un second élu

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- En tant que personne intéressée, je ne peux pas vous en parler.

**M. GUYEN.**- La SPL Mobilité poursuit sa structuration, et à ce titre, elle souhaite intégrer au capital une certaine de communes de la région Bourgogne-Franche-Comté. En respect des dispositions réglementaires, le Grand Besançon doit se prononcer préalablement à cette opération. Par ailleurs, Grand Besançon Métropole souhaite renforcer sa présence à la gouvernance de la SPL, partenaire majeur de l'organisation des mobilités sur le territoire, via l'acquisition de nouvelles parts dans le capital. Cette opération peut se concrétiser par le rachat des 3 100 parts de Nevers Agglomération qui a d'ores et déjà délibéré pour les céder pour un montant de 31 000 €.

En cas d'accord, il conviendra de désigner un second représentant du Grand Besançon au Conseil d'Administration de la SPL. En l'occurrence, nous souhaitons désigner Monsieur Gilbert GAVIGNET.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°24 - Désaffectation d'une emprise du domaine public routier située rue Gauguin à Besançon

**M. GUYEN.**- La région Bourgogne Franche-Comté souhaite construire un internat et un service de restauration scolaire pour les lycées Victor Hugo et Tristan Bernard, situés dans le quartier bisontin de Planoise. La Région bénéficie d'une mise à disposition du foncier d'assiette nécessaire à ces aménagements, à l'exception d'une emprise relevant du domaine public routier d'environ 213 m<sup>2</sup>, sise rue Gauguin, constituée d'une partie de trottoir et de giratoire.

Pour permettre à la Région de réaliser son projet, Grand Besançon Métropole, autorité compétente en matière de voirie, doit constater la désaffectation de cette emprise, qui dans les faits est uniquement empruntée par les usagers du lycée Victor Hugo, et autoriser le retour de ce foncier à la Ville, collectivité propriétaire qui l'avait mis à disposition de GBM dans le cadre du transfert de la compétence voirie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement**

Rapport n°25 - Autorisations de sollicitation de subventions pour les travaux du bassin Malcombe, de lancement et de signature du marché du bassin Malcombe

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique**

Rapport n°26 - Aktya- Vie sociale - Fusion et augmentation de capital

**M. ROUTHIER.**- Il s'agit de la fusion et de l'augmentation de capital de la SEM Aktya, que vous connaissez tous, dont la Communauté Urbaine est actionnaire principal. Je rappelle que nous sommes actionnaires à 40,6 % de cette SEM. Elle a décidé de fusionner avec la SEM jurassienne Expansion 39 dans le cadre d'un travail entre territoires, et d'augmenter son capital par rapport à un apport numérique qui sera réalisé. Un accord de principe a été donné par la Communauté Urbaine le 2 mars 2020. Il s'agit aujourd'hui d'entériner ces décisions.

Contexte

Grand Besançon Métropole est actionnaire principal de la SEM Aktya à hauteur de 40,6 %. Aktya est la SEM patrimoniale d'immobilier d'entreprise du territoire du Grand Besançon. Pour rappeler ses fonctions, elle porte des projets immobiliers essentiellement dans le secteur du tertiaire, industriel, ou commercial. Elle travaille pour des acteurs publics ou privés. C'est un outil de développement et du maintien de l'activité économique sur notre territoire, avec le partage de nombreux projets. Chez nous, à Saint-Vit, deux opérations se font avec Aktya. Elle intervient donc sur tout le Grand Besançon.

L'arrivée à échéance du précédent plan PDMT (Plan de Développement à Moyen Terme) d'Aktya avait conduit la gouvernance à réfléchir sur les orientations stratégiques 2019/2023, avec des propositions de développement sensiblement similaires à ceux du PDMT, avec des objectifs ambitieux en termes de m<sup>2</sup>, environ 28 600 m<sup>2</sup> à réaliser directement par Aktya et 20 000 m<sup>2</sup> à réviser via des filiales dédiées (la SAS Viotte, par exemple). Par ailleurs, la gouvernance d'Aktya a intégré dans son PDMT la stratégie de développement et de renforcement du pôle métropolitain. Comme je vous le disais tout à l'heure, il y a une action entre territoires, notamment en direction de Morteau et du Jura.

L'actualisation des orientations stratégiques, le besoin de diversification des métiers et d'élargissement du périmètre géographique et la nécessité de trouver de nouvelles ressources fondamentales ont conduit Aktya à explorer deux opérations concomitantes visant à consolider le PDMT : la fusion d'Aktya avec son homologue du Jura la SEM Expansion 39, et une augmentation de capital pour renforcer ses fonds propres au vu des projets à venir. Préalablement à ces deux opérations, une augmentation de capital par incorporation de réserves, opération d'ordre qui aboutit à l'augmentation de la valeur nominale de l'action, est proposée.

Augmentation de capital par incorporation de réserves

La SEM Aktya dispose aujourd'hui d'un capital social de 17 596 325,60 euros, réparti en 1 323 032 actions, d'une valeur nominale de 13,30 €. Pour préparer les opérations de fusion, il est recommandé de procéder à l'augmentation de la valeur nominale de l'action d'Aktya de 13,30 € à 16,20 €, par incorporation des réserves accumulées sous la gouvernance des actionnaires « historiques ».

Je pense que vous avez le détail des actionnaires futurs et le détail des opérations aujourd'hui, avec notamment le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne, Grand Besançon Métropole, la ville de Besançon, la Caisse des Dépôts et la région Bourgogne-Franche-Comté avec cette répartition future. Vous avez des augmentations futures de capital, notamment avec le Crédit Agricole, et toujours la Caisse d'Épargne, la Caisse des Dépôts, le territoire de Lons-le-Saunier, de Morteau et la Communauté

d'Agglomération du Grand Dole, toujours la région Bourgogne-Franche-Comté, la ville de Besançon et Grand Besançon Métropole.

Je ne sais pas si vous avez des questions à poser. C'était un dossier acté l'année dernière.

**Mme ROCHDI.**- Cette fusion et cette augmentation du capital viennent bien évidemment renforcer le rôle d'Aktya sur un plus grand territoire. Il faut toutefois s'interroger des conséquences sur la politique d'Aktya dans nos quartiers bisontins. En effet, de nombreux locaux, de nombreuses cellules commerciales sont vides. Madame la Présidente, si, de surcroît, vous devenez la dirigeante de cette nouvelle structure renforcée, envisagez-vous des conditions de location plus abordables pour relancer une dynamique dans ces secteurs qui en ont particulièrement besoin, et où le pouvoir d'achat des habitants est limité ? Merci.

**M. GUYEN.**- Permettez-moi de ne pas répondre, car je ne peux pas répondre là-dessus. Je n'ai pas le détail de ce qui sera fait, mais je peux donner mon avis. Il est bien évident que les SEM de ce type sont là pour nous accompagner, nous, élus, sur tout notre territoire, et notamment d'avoir éventuellement des cellules à reconditionner, car souvent, elles peuvent être en mauvais état, mais dans la limite toujours et encore, avec tout ce qui a pu se dire ce soir, des finances des collectivités. Nous n'allons pas non plus à outrance racheter des locaux aujourd'hui abandonnés. Il faut le faire, le gérer, mais nous serons certainement obligés de faire des sélections. Toutefois, il y aura bien entendu un accompagnement des territoires tel que Planoise et des territoires sensibles.

Cela fait partie justement de toutes les décisions qui ont pu être prises dans le NPRNU en l'occurrence, pour dynamiser ce territoire. Je ne rentre pas plus dans le détail, mais tout ce que je peux vous dire est que ce qui se passe sur Planoise se passe ailleurs. Il existe d'autres territoires, que ce soit chez moi, sur Thise, sur lesquels des bâtiments sont vides aujourd'hui, livrés à eux-mêmes. Il faut se poser la question de l'intérêt à les raser et de savoir ce que nous voulons en faire dans les années à venir, ou s'il est plus intéressant de les conserver dans le domaine économique ou dans un autre domaine. Voilà ma position sur le sujet.

Cela étant, il est bien évident que la Présidente répondra à ces questions, mais dans un autre domaine, pas en Conseil Communautaire.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°27 - Opération « Boostez vos commerces » - Signature d'une convention avec la Ville de Besançon et l'OCAB
--

**M. VUILLEMIN.**- Il s'agit de la reconduction de l'opération conclue cet été, pour un montant de 100 000 €. Il y a simplement une modification sur ce rapport, puisqu'il a été demandé à ce que ces chèques ne soient dépensés que dans les commerces qui auront été exclusivement fermés pendant cette période, ceux qui sont actuellement sous la coupe du décret ministériel qui entraîne la fermeture administrative. Ces chèques seront à dépenser lors d'une réouverture probable dans les prochains mois, nous l'espérons. La convention avec l'OCAB (Office du Commerce et de l'Artisanat de Besançon) prévoit un coût de gestion de 6 000 €. Je ne sais pas si vous avez des questions sur ce rapport.

**M. CROIZIER.**- J'ai une remarque par rapport à ces chèques cadeaux. Nous sommes tous pour favoriser l'achat local, le commerce de proximité. Je suis ravi de voir que nous avons pu cibler ces chèques cadeaux sur les commerces contraints de fermeture. Une proposition que j'avais faite depuis avril et qui ne coûterait pas grand-chose, voire rien à l'Agglomération, concernant l'édition d'un numéro du magazine du Grand Besançon incluant un annuaire des producteurs locaux, des commerçants de proximité, des artisans, restaurants, par commune, par quartier, qu'on puisse mettre dans le tiroir du buffet de la salle à manger et qu'on puisse ressortir quand on en a besoin, me paraît être simple et efficace. Je ne désespère pas que cette idée puisse voir le jour prochainement.

Pour les chèques boosteurs de bonheur, cette opération va générer 100 000 € de l'Agglomération et 100 000 € de la Ville, soit 200 000 € au total de chiffre d'affaires pour les commerçants, sous forme de chèques à gagner. C'est une excellente nouvelle, mais je crois que nous pourrions être plus efficaces si cette somme était utilisée sous forme d'abondement à une grande opération de bons d'achat anticipé

abondés par l'Agglomération à la même hauteur financière, donc cette même somme pour un abondement de 50 %. Cela générerait le triple de chiffre d'affaires pour les commerçants. Je fais cette proposition, et ces bons d'achat seraient d'ailleurs de jolis cadeaux de Noël, un peu plus important que le montant que prévoiraient les Bisontins, et ce sera une belle façon d'éviter la ruée vers les plateformes de commerce en ligne.

**M. VUILLEMIN.**- La question a été étudiée dans le cadre de la cellule de crise des commerces. Une opération bons d'achat sera mise en place avec l'Union des Commerçants et l'OCAB. Il y a d'ailleurs une très belle campagne de communication qui va démarrer, nous l'espérons, le plus vite possible sur le thème de « ne vous trompez pas de clic, sauvez vos commerces » et en lien avec le site de l'UCB qui répertorie tous les commerces qui ont actuellement des formules de commerce parallèles (click & collect, go & collect, drive et autres).

En ce qui concerne l'abondement des chèques boosteurs de commerce et des bons d'achat, il est compliqué sur le plan juridique de donner de l'argent sous prétexte d'avoir acheté des bons d'achat. Cela nécessite une étude juridique et nous n'étions pas très sûrs. Du coup, nous restons sur ce principe de dire que les chèques boosteurs de commerce sont une opération publicitaire avec la possibilité de les gagner dans L'Est républicain, sur Teekers, sur Facebook peut-être, sur « ma commune » à France Bleue. Pour l'opération de bons d'achat, libre à chaque consommateur de pouvoir préacheter des bons d'achat dans le cadre de cette opération qui va être mise en place avec l'OCAB. Mais le fait de donner de l'argent à quelqu'un qui a payé un bon d'achat pose un problème d'ordre juridique.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Merci pour ces précisions importantes. Nous sommes une collectivité et nous avons des contraintes que peuvent ne pas avoir d'autres structures.

**M. CROIZIER.**- Les services pourraient-ils me communiquer les textes empêchant cela ? Certaines collectivités le font. Je ne vois pas pourquoi ce qui serait possible ailleurs ne le serait pas à Besançon. Je trouve que nous avons une application très stricte juridique dans notre collectivité et c'est vraiment une question à se poser. Elle n'est pas aussi stricte dans d'autres collectivités. Je ne suis pas un spécialiste du juridique. C'est donc une appréciation que je donne, mais je suis toujours effaré de cette application qui fait que sur certains sujets, nous avons une certaine frilosité dans notre collectivité à nous en emparer et de nous dire « ce n'est pas possible » avant même d'avoir vraiment approfondi.

**M. VUILLEMIN.**- Nous avons besoin d'aller vite sur ce sujet, Laurent. C'est pour cela que nous avons fait le choix de ne pas trop creuser. Je suis d'accord que nous creusions l'aspect juridique pour une prochaine opération, mais sur celle-ci, nous sommes dans l'urgence. Même pour les bons d'achat sur les sites Internet, il faut une autorisation de l'Autorité financière. J'ai fait vérifier par Jean-François LEPIN à l'OCAB, que l'OCAB avait bien cette autorisation. Tout le monde ne peut pas vendre des bons d'achat sur un site Internet. Je suis d'accord avec toi, je trouve ta proposition très intéressante, nous en avons déjà parlé et nous aurions aimé la mettre en place, mais sur le plan juridique, cela nécessite un approfondissement pour ne pas nous faire recaler dans un mois, dans deux mois, pour avoir fait une erreur, et ce serait par l'Autorité financière, ce qui serait quand même désagréable.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Très bien. Je suis très contente de la rigueur dans laquelle nous nous trouvons. Ce qui compte est que nous trouvions vraiment tous les outils nécessaires et que nous allions vite. C'est l'important. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°28 - Mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire -  
Exonération de loyers et charges

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°29 - Concession de Service Public : pépinières et hôtel d'entreprises -  
Boutique de Gestion Rapport annuel 2019

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°30 - CSP Camping Besançon-Chalezeule - Solidarité Doubs Handicap -  
Rapport annuel 2019

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous des commentaires ? Je vous remercie. Il s'agit d'une prise d'acte.

Rapport n°31 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle des  
Microtechniques pour l'année 2020

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°32 - Fourniture-Maintenance de solutions logicielles et applicatives SIG et  
prestations associées - Autorisation de signature de l'accord-cadre

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Je ne peux que continuer à remercier les services informatiques pour leur travail, parce que franchement, c'est pour eux un travail énorme. Cela demande d'avoir de la réactivité, de garantir la sécurité et l'agilité. Franchement, chapeau à la DSI.

Rapport n°33 - Avenant convention GBM UCB -  
Mise en place d'animations commerciales

**M. VUILLEMIN.-** C'est juste une modification suite à une erreur technique sur la convention entre Grand Besançon Métropole et l'Union des Commerçants. Une date butoir était fixée à fin octobre et c'est pour reporter la date à une période encore ultérieure pour qu'ils puissent prolonger la dépense des dotations qui leur avaient été faites pour les animations. C'est juste un sujet technique.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°34 - Fonds d'Intervention Économique (FIE) -  
Ajout d'un dispositif d'aide au fonctionnement

**M. VUILLEMIN.-** Dans le cadre du Fonds d'Intervention Économique, dont nous évoquons le sujet tout à l'heure, c'est la possibilité pour Grand Besançon Métropole de venir en aide directe à l'économie par le biais d'aides aux loyers. Vous le savez, les discothèques subissent une fermeture administrative depuis le mois de mars dernier, et elles n'ont pas vu de perspective de réouverture. Il leur a été proposé dans le cadre de multiples réunions, diverses formules, changement de catégorie en bar, bar de nuit et autres. Toutefois, elles se sont retrouvées dans une difficulté que vous imaginez bien.

Dans le cadre d'une opération allant jusqu'à 300 000 €, il a été proposé une aide aux loyers avec un prorata au m<sup>2</sup> avec un plafond de 50 000 € maximum et un coût du m<sup>2</sup> (charges comprises) calculé sur des bases réglementaires à hauteur de 240 €. Cette aide aux loyers est la bienvenue pour les discothèques qui, pour certaines, voient leur survie grâce à cette aide.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Mme VARET.-** Je suis désolée. J'avais une intervention à faire sur le rapport n°33, mais vous êtes passée très vite. Dans ce rapport, il est proposé de signer un avenant pour prolonger la convention jusqu'au 31 décembre. Nous nous apercevons dans le cadre du commerce qu'effectivement, les choses se partagent entre différentes structures. Nous avons l'OCAB d'un côté qui organise certaines manifestations, l'UCB d'un autre côté qui en organise d'autres. Je ne suis pas intervenue sur le rapport n°27, parce qu'il s'agissait de l'OCAB qui a un rôle à jouer dans la reprise d'activités, et qui bénéficie d'un budget relativement important.

Ce qui nous intéresse est de nous interroger sur l'opportunité peut-être de regrouper toutes ces structures au sein d'une structure qui pourrait mieux coordonner. Je pense que la proposition de créer une entité juridique commune pour une stratégie d'attractivité commune, un modèle de communication commune, serait une force de frappe dans le domaine du commerce pour créer l'équivalent d'une agence d'attractivité sur Besançon et GBM. C'est une piste de réflexion. Il faudrait vraiment lancer le chantier pour restructurer toutes ces structures qui interviennent dans le commerce. Merci.

**M. VUILLEMIN.**- Je partage votre préoccupation. De manière à optimiser et rendre notre agglomération plus attractive, les services travaillent sur le dossier depuis un certain temps concernant la fusion de l'Office de Tourisme et l'Office de Commerce vers un guichet unique qui serait les prémices d'une agence d'attractivité. Un travail est en cours. Il y a même un groupe de travail sur ce sujet.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Je vous remercie pour ces précisions. Je reviens au rapport n°35.

Rapport n°35 - BATIFRANC - Augmentation de capital

**M. VUILLEMIN.**- Batifranc est une société de financement qui accompagne les projets immobiliers des entreprises à l'échelon régional. Cette structure vient en parallèle de ce que mon confrère Pascal évoquait avec Aktya, sauf qu'elle vient un peu en doublon. Il y a là une demande pour une augmentation de capital à hauteur de 15 M€. Je vous propose d'accepter cette augmentation de capital, mais de ne pas l'abonder, ce qui fait que nous verrons simplement notre montant d'actions être diminué.

L'objectif est de se prononcer pour l'augmentation de capital de cette agence foncière à vocation plutôt régionale, mais de ne pas y participer financièrement.

**M. BAULIEU.**- Les choses sont résumées, mais je voudrais revenir sur un qualificatif utilisé par Benoît lorsqu'il dit « cela fait doublon avec Aktya ». Quand on parle de doublon, c'est un peu connoté, alors que précisément, il y a deux ou trois ans, nous avons fait le choix de capitaliser à Batifranc pour que Batifranc réapparaisse sur notre territoire, parce que nous avons la conviction de ne jamais avoir trop de moyens d'intervention pour précisément faire du portage, dont nous parlions précédemment. Pascal a parlé d'Aktya et des sollicitations qui étaient rappelées, avec toute la bonne volonté qu'Aktya peut avoir, mais les limites financières et d'exigence d'équilibre de l'entreprise, ces sociétés étant à caractère commercial, qui doivent équilibrer leur compte. Batifranc est un registre supplémentaire et il nous semble, au-delà du doublon, que ce complément peut nous être très utile.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°36 - Avis sur les Dérogations au repos dominical des salariés du commerce pour les années 2021 et 2022

**M. VUILLEMIN.**- La loi dite « Macron » du 6 août 2015 autorise l'ouverture exceptionnelle des commerces à titre dérogatoire jusqu'à 12 dimanches par an. Après concertation entre le Grand Besançon, les communes concernées et les représentants de commerçants et des salariés, il est proposé de porter à 6 dimanches l'ouverture dérogatoire des commerces en 2021 et 2022 pour le commerce de détail, et la branche horlogère, ainsi que pour l'année 2021 en ce qui relève de la branche automobile.

Une réunion a été organisée par Grand Besançon Métropole à laquelle étaient réunis les Chambres Consulaires, les organismes patronaux, les syndicats salariaux pour ceux qui y étaient, et certains représentants de la distribution des *retail parks* et du commerce indépendant, et des associations de commerçants. Nous avons travaillé pendant deux heures sur le sujet, pour pouvoir évoquer les dimanches. Il a été convenu, lors de cette réunion, que seraient choisis les deux premiers dimanches des soldes, les trois dimanches précédents Noël, ainsi que le dernier dimanche de novembre, soit les quatre dimanches précédents les fêtes de Noël et les deux des soldes, ce qui nous fait bien six dimanches. Il y a une unanimité lors de cette réunion. Seule la CGT, qui a été consultée après, parce que ne pouvant être présente le jour de la réunion, a évoqué le nombre de zéro dimanche. Le choix proposé était donc pour aucun dimanche ou le choix du consensus de cette réunion, soit six dimanches.

Le Bureau vous propose ainsi de valider ces six dimanches pour les années 2021 et 2022.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous des commentaires ?

**M. TERZO.-** Madame la Présidente, mesdames et messieurs les conseillers communautaires, concernant le rapport n°36 sur les ouvertures dominicales, les élus communistes et « À gauche citoyens » souhaitent effectuer la déclaration et la proposition suivante.

Depuis bientôt 40 ans, de nouveaux syndicats de salariés et des organisations de consommateurs se déclarent défavorables aux ouvertures dominicales. Pour les syndicats de salariés, cette opposition au travail dominical s'appuie notamment sur les risques que ce travail en horaires atypiques génère pour la santé des salariés, de la fatigue, avec le manque de récupération lors de périodes déjà très chargées en semaine, du décalage social et familial, une perte de repères. Ceci peut se manifester par des accidents du travail, des accidents de trajet, des épuisements professionnels.

Par ailleurs, ces ouvertures dominicales sont la porte ouverte à une dérégulation de la législation du travail, dont les principes servent justement à protéger la santé physique et mentale des salariés. En effet, il est constaté que ces ouvertures ne sont pas particulièrement bénéfiques pour les commerçants des centres-villes et pour les petits commerces de proximité en milieu périurbain, par exemple le dernier dimanche de novembre, le black Friday, le vendredi noir, qui reste un événement anglo-saxon, heureusement assez éloigné de la culture française et de nos habitudes de consommation. Sur ce type d'événement, les coûts engendrés par ces ouvertures dépassent parfois les recettes de ces commerçants, et elles ne sont ainsi pas bénéfiques pour une certaine catégorie de commerce.

Nous savons tous que les ouvertures dominicales ne sont pas des facteurs de relance de la consommation et ne font que déplacer des achats d'un jour sur l'autre. De plus, la baisse actuelle du pouvoir d'achat qui ne prend pas le chemin de s'inverser risque d'infléchir encore ces résultats. Néanmoins, et parce que nous vivons une période très difficile avec cette crise sanitaire, avec des commerces particulièrement impactés, le Parti communiste et « À gauche citoyens » souhaitent une modification afin de voter favorablement cette délibération d'une façon exceptionnelle que ces six ouvertures dominicales ne portent que sur l'année 2021.

Le Parti communiste et « À gauche citoyens » demandent que l'ensemble des parties concernées se retrouvent sur le troisième trimestre 2021 pour déterminer le besoin réel des commerçants et des salariés sur les ouvertures 2022 par rapport à la situation.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** André, vous avez parlé au nom de vos collègues qui sont dans un groupe politique à Besançon, mais qui sont ici en tant que membres de la Communauté Urbaine. Je le dis simplement. N'ajoutez pas d'élément. C'est juste pour préciser que nous sommes ici en dehors de toute logique de groupe politique, mais j'entends bien que cela rassemble la voix de plusieurs personnes de Besançon.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Il s'agit de voir ici si nous votons cette décision pour un an ou pour deux ans. Cela ne me pose aucun problème. Je peux soumettre au vote. Qui souhaite voter pour un an ? Qui est contre ?

**M. VUILLEMIN.-** Il ne faudrait pas omettre le travail réalisé par les syndicats salariaux de la CFDT et de la CGC, ainsi que les organismes consulaires. Cette réunion a convenu d'un consensus. Certains étaient partants pour trois ans, nous avons fait le choix de deux ans, justement, en retirant la troisième année, pour peut-être revenir à cinq qui était la volonté proposée. Je pense que vis-à-vis du travail réalisé par les Chambres Consulaires et les syndicats, qu'ils soient patronaux ou salariaux, mais aussi par les représentations des commerçants, il faut rester sur 2021 et 2022.

**M. BAULIEU.-** Nous pouvons ajouter, pour que l'assemblée le sache, que c'est la position du Bureau.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Oui, nous sommes d'accord. Pour autant, puisque nous sommes dans les débats et les explications, certains souhaiteraient-ils voter pour une convention d'une autorisation sur un an ? Je recommence. Qui vote contre ce rapport qui concerne deux ans ?

**M. LIME.-** Pour préciser la position, nous aurions souhaité avoir une année, même si nous entendons qu'il y a eu des discussions, car nous sommes sur une période particulière en ce moment avec le Covid-19, et nous espérons que nous nous en sortirons. Tel était l'objectif. Je dis bien que c'était la première fois que nous allions presque voter pour. Au moins, pour les anciens, ils me reconnaissent.

**M. BAULIEU.-** On va dire « encore un effort, Christophe ».

**M. LIME.-** Je pense que l'on prenait en compte certains éléments. C'est aussi cela. Le phénomène de consensus prévaut ici, et c'est pour cela que l'on proposait de voter exceptionnellement pour sur une année, car c'est assez nouveau. Si ce n'est pas le cas, nous nous abstenons pour ne pas casser cette dynamique. Il y a eu des discussions en Bureau, chacun a pu s'exprimer. Nous nous abstenons pour ne pas remettre en cause le travail qui a pu être effectué. Nous sommes toujours dans cette discussion permanente que nous pouvons avoir entre nous.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Sur ce dossier, qui s'oppose ? Je compte une opposition. Qui s'abstient ? Je compte 9 abstentions. Je vous remercie.

Rapport n°37 - Versement d'une subvention à l'association STATION B - Soutien à l'émergence de la filière numérique
---

**M. BAULIEU.-** Tout est dit dans l'intitulé.

Ce sujet a été évoqué à plusieurs reprises ce soir, car c'est en lien avec le pôle d'excellence numérique et une association de préfiguration précisément du futur technopôle. Le Grand Besançon recevant les crédits de l'État, il s'agit simplement d'autoriser le versement de ces financements à l'association STATION B.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Je lève la séance.

*La séance est levée.*